

Sommaire

- 3 ■ Les AG et CA de l'ANEF
- 21 ■ Hommage à Nicole-Claude Mathieu
- 31 ■ Les actions de l'ANEF
- 93 ■ Recherche
- 111 ■ Réseaux



© DN - Paris, 2014.

Assemblée générale de l'ANEF du 20 janvier 2014

AMPHI POINCARÉ MESR, PARIS

Rapport moral : compte rendu d'activités 2013

Fondée en 1989, l'Association nationale des études féministes (ANEF) regroupe des enseignantes, des chercheuses, des étudiantes et des femmes travaillant hors des institutions académiques, qui effectuent, dans diverses disciplines, des recherches et des enseignements féministes ou sur le genre.

Elle a pour objectif d'œuvrer au développement des études féministes, d'en favoriser la diffusion en France et à l'étranger par le moyen de colloques, publications, recensements d'activités, etc., d'agir pour accroître la visibilité et la présence de ces études dans l'enseignement, la formation et la recherche, et enfin de défendre les intérêts professionnels de celles qui conduisent ces travaux et de lutter contre les discriminations sexistes.

Depuis la création de l'ANEF le champ des études féministes s'est considérablement développé, ce qui modifie forcément la fonction de l'ANEF en même temps qu'un renouvellement générationnel peut changer les modes d'organisation.

Vie interne de l'association

- Le Conseil d'Administration de l'ANEF (élu par l'AG de décembre 2012 à Toulouse lors du colloque « Femmes, féminisme et recherches, 30 ans après) s'est réuni, en 2013, à quatre reprises chez différentes membres du Conseil d'administration, à Paris, en région parisienne et à Viry en Haute-Savoie : 1^{er} février 2013, 25 mai 2013, 20 septembre 2013 et 13 décembre 2013.

- L'ANEF diffuse régulièrement des informations sur les recherches et enseignements genre aux adhérent.e.s sur sa *mailing list* et sur son site *anef.org*

- L'ANEF a prolongé plusieurs de ses CA par des rencontres conviviales avec des amies chercheuses féministes (Cendrine Marro, Catherine Marry, Michèle Ferrand), ou une randonnée de haut risque, n'hésitant pas pour cela à déplacer un hélicoptère de la gendarmerie !

- Lors du premier CA en février 2013, des objectifs ont été fixés pour les deux années à venir 2013 et 2014 : finaliser le *Livre blanc*, le valoriser, donner une meilleure visibilité à l'ANEF, développer l'association et ses partenariats.

Afin de réaliser ces objectifs, la décision a également été prise de travailler en commissions. Ainsi trois commissions ont été mises en place : Commission site & communication, Commission partenariats, Commission diffusion et valorisation du *Livre blanc*.

Enfin, le CA a souhaité élire un bureau qui puisse collaborer et se partager les responsabilités. C'est pourquoi la présidence est représentée par trois personnes : Sylvie Cromer, présidente, Erika Flahault et Françoise Picq, vice-présidentes. Isabelle Collet est trésorière et Nicole Décuré, secrétaire.

Activités

Axe 1 : L'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre

Dans le cadre de sa mission d'œuvrer à l'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre, l'ANEF a lancé depuis 2009

une réflexion collective qui a pris successivement la forme de 2009 à 2013 :

- d'une journée de lancement du projet d'états généraux des études féministes et sur le genre, en décembre 2009 ;
- d'une journée d'étude le 15 octobre 2010, avec cinq ateliers de travail :
 - Atelier 1 : Recensement des enseignements sur le genre
 - Atelier 2 : Revues
 - Atelier 3 : Financement de la recherche et partenariats institutionnels
 - Atelier 4 : Égalité professionnelle femmes-hommes
 - Atelier 5 : Lutte contre les violences dans l'enseignement supérieur) ;
- d'États généraux de la recherche féministe et sur le genre le 9 décembre 2011, où les différents chapitres du *Livre blanc* à venir ont été présentés et discutés ;
- de la rédaction d'un *Livre blanc* sur le genre dans la recherche et l'enseignement supérieur en 2012-2013.

Les recommandations issues de cette réflexion collective ont été publiées :

- dans le *bulletin* n° 62 de l'ANEF ;
- sous la forme d'un opuscule de 19 pages, en format papier et disponible sur plusieurs sites institutionnels (Cf. http://sites.univ-lyon2.fr/centre-louise-labe/IMG/pdf/1_Plaidoyer_ANEF__octobre_2012_19p.pdf) ;
- comme contribution aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. http://www.anef.org/ANEF/Etats_generaux_files/ANEF_%20ASSISES_Quatre%20pages_%2001-10-2012.pdf) ;
- dans le livre blanc *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche*, paru le 23 janvier 2014 aux éditions La dispute.

L'année 2013 a ainsi été consacrée :

- à la *préparation de l'édition de ce Livre blanc* : harmonisation et mise en forme des textes, avec les auteures et les éditrices ; actualisation des textes en fonction des décisions politiques ; sollicitation des ministères (Droit des Femmes et Enseignement supérieur et recherche) pour une préface ; rédaction de l'introduction et d'une postface. Le manuscrit a été rendu à l'éditeur en juillet 2013. Les épreuves du *Livre blanc* ont été relues en décembre et la sortie date du 23 janvier 2014 ;

- à la *valorisation du Livre blanc*. Un argumentaire pour les commerciaux de la maison d'édition a été rédigé et un bon de commande a été élaboré. Une première rencontre-débat a été organisée le 20 janvier 2014 au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette rencontre a été conçue comme une interpellation des réseaux (EFiGiES, CLASHES, CPED), des structures institutionnelles (CEVISH, MIPADI), des politiques (MESR, Droits des Femmes) à partir des propositions issues des travaux de l'ANEF et de ses partenaires. L'objectif était de débattre largement des propositions de l'ANEF en les confrontant aux projets politiques en cours. Parmi les autres valorisations programmées : le 21 janvier 2014 devant l'assemblée des CPED à La Rochelle, dans des librairies à Paris et en province. Dans cette perspective, une proposition d'atelier (L'enseignement supérieur et la recherche au prisme du genre) a été également proposée dans le cadre du colloque organisé par le GIS, Institut du genre du CNRS, « 1^{er} congrès des études genre en France », organisé à l'ENS Lyon, les 3-4-5 septembre 2014.

Axe 2 : Implication dans les réseaux féministes français et internationaux

L'ANEF est membre et participe activement aux activités des réseaux suivants :

- membre du réseau des associations du Centre francilien Hubertine Auclert (<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/associations>) ;
- membre du Conseil scientifique pour le recensement des recherches sur le genre de la mission pour la place des femmes au CNRS ;

- membre du Groupe Genre de la MIPADI sur la stratégie nationale pour la recherche et l'innovation (SNRI) ;
- membre du collectif des Féministes en mouvements (<http://feministesenmouvements.wordpress.com/qui-sommes-nous/>).

Dans ce cadre, l'ANEF a participé :

- aux troisièmes rencontres des Féministes en mouvements à l'Université de Nanterre, les 6 et 7 juillet 2013. L'ANEF a proposé et animé un atelier « Détruire le genre ? » qui a réuni plus de 70 participant.e.s. Françoise Picq a aussi animé la table ronde « L'exigence de la liberté » ;
- au colloque SOPHIA à Bruxelles les 17 et 18 octobre 2013 : « Savoir le genre : quel genre de savoir ? ».

Axe 3 : Soutien, interventions et publications pour la promotion des recherches féministes françaises dans les colloques et réseaux internationaux

Audition

Le 10 avril 2013, l'ANEF a été auditionnée sur le sujet de l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche (gouvernance, progression et mixité des carrières, prise en compte de la thématique de l'égalité femmes-hommes) par Catherine Coutelle, présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale.

Pétitions

L'ANEF a signé plusieurs pétitions (Soutien à Annie Junter, Pinar Selek, etc.).

Interventions

L'ANEF est intervenue :

- le 8 juin 2013 : ANIMAFAC Paris, « Les femmes et le pouvoir ». Animation d'un atelier sur le féminisme aujourd'hui ;

- les 6 et 7 juillet 2013 aux rencontres des Féministes en mouvement (FEM) à Nanterre : proposition d'un atelier et animation d'une table ronde.

Axe 4 : Bulletin de l'ANEF (ISSN :1163-1422)

- Publication du *Bulletin* n° 63, hiver 2013, comprenant :
 - les comptes rendus de C.A. et d'activités de 2012,
 - la présentation du *Livre blanc*, quelques bonnes feuilles,
 - des résumés de thèses, de masters,
 - des recensions d'ouvrages,
 - un forum,
 - les textes de l'atelier ANEF aux rencontres de Féministes en Mouvements de juillet 2013 avec les interventions de Martine Kubala, Cendrine Marro et Brigitte Lhomond dans l'atelier « Faut-il détruire le genre ? ».

Axe 5 : Refonte du site et mise en ligne

L'ANEF dispose désormais d'un nouveau site dont certaines pages seront traduites en anglais et en espagnol. Elle se propose en 2014 de nourrir ce site et d'y donner plus de place aux adhérentes de l'ANEF.

Projets 2014

A l'AG du 20 janvier 2014, les points suivants ont été discutés et validés :

- Modalités de travail : reconduction des commissions

Le travail en commissions se réunissant entre les CA est considéré comme efficace. Les trois commissions sont reconduites et se réuniront avant le premier CA de 2014 fixé au vendredi 4 avril à 13 heures à Paris. Chaque commission fixe ses objectifs à cette occasion et les présente au CA du 4 avril : valorisation *du Livre blanc*, site, partenariats.

- Pistes de travail

Les pistes envisagées s'appuient sur les échanges de la rencontre du 20 janvier 2014.

Recensements

Pour l'ANEF, les recensements des études et enseignements genre doivent être pérennisés. Cela semble d'autant plus important dans le contexte des attaques sur le genre. L'ANEF doit donc décider d'une stratégie, notamment en proposant une rencontre à Anne Pépin, à la MIPADI, au Service des droits des femmes, en écrivant aux membres du Conseil scientifique du recensement des recherches du CNRS. Il faudrait vérifier si les recensements pourraient entrer en ligne de compte dans l'Appel d'offre « équipement mi-lourd de la région Île de France ».

La commission Partenariat se charge de la proposition de stratégie.

Site

Il faut traduire certaines pages du site (statuts), mettre en ligne *Le Sexe du travail*, faire un lien avec FRAGEN, proposer aux adhérentes une page de site.

Valorisation du *Livre blanc*

Certaines actions sont déjà programmées : Lyon : 3-5 septembre 2014 (l'Anef pourra y être présente en organisant une réunion et une table) ; Librairie Violette : le 5 mars à 19 heures ; Brest : Yvonne Guichard-Claudic et l'Académie d'été de Quimper.

Compte rendu du CA de l'ANEF le 4 avril 2014 à Paris

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Annik Houel, Hélène Marquié, Delphine Naudier, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq.

I. Commission valorisation Livre blanc

ACTIONS MENÉES :

- Débats

- Journée du 20 janvier : grand succès, 85 présent.e.s.
- A la librairie Violette de Paris, le 5 mars : quatre membres de l'ANEF, public nombreux. Catherine de Violette en a fait une belle promotion.
- Françoise Picq a fait la promotion du *Livre blanc* à la journée des Cartésiens (Association des Docteurs et Doctorants de Paris Descartes) et à la « kick-off Conference » d'EGERA (Effective Gender Equality in Research and the Academia, un projet européen de sciences-po avec d'autres universités européennes dans le cadre du 7^e PCRD.

- Participation à des manifestations

- Colloques du CNRS du 7 et du 10 mars : intégrer la dimension genre dans la recherche.

- Envoi de courriels

- 1 500 envois de courriels de publicité pour le commander.

- Médias

- La vie de la recherche scientifique, *Le journal du CNRS* n° 276.
- Radio FMR (Toulouse).

- Diffusion d'exemplaires sur notre stock.
- Préviation d'autres actions (débats, présentation en librairie, distribution de prospectus) et incitation aux membres de l'ANEF de passer des commandes dans les bibliothèques universitaires.

II. Partenariats

- Recensement

Malgré les éloges, le recensement des recherches s'arrête (Sandra Laugier pour le GIS ou le CNRS). L'ANEF n'est pas d'accord et décide d'organiser une réunion avec le Conseil scientifique (EFiGiES, ANEF, Anne-Marie Devreux, Helena Hirata, la CPED) pour le remobiliser sur cette question. Réunion organisée par l'ANEF le 16 avril à 14 heures sur le site Pouchet.

Sylvie Cromer et Françoise Picq ont rencontré Agnès Netter (MI-PADI) qui leur a expliqué la situation par rapport aux recensements. Le CNRS ne veut pas continuer le recensement des recherches. Pour les enseignements cela pourrait avoir lieu dans le cadre d'ATHENA (Alliance thématique entre universités et EPR chargée des SHS). La DGRI travaille avec les « alliances », réseaux thématiques de recherche.

- Collegium : proposition du groupe SNRI genre. Le groupe de travail va être mis en place. Il faudrait que l'ANEF y ait une représentante régulière qui suivrait les travaux.
- EFiGiES : L'ANEF soutiendra leur journée d'étude annuelle.
- SDFE : Rendez-vous le 24 avril avec Emmanuelle Latour : quelles revendications mettre en avant ? Quel projet ?
- Projet d'un MOOC qui serait un outil pour aider à l'enseignement du genre. Une « journée de l'ANEF » sera organisée sur ce sujet début 2015.

III. Communication

Le site a été retravaillé, les rubriques remplies. Il est prévu de rajouter des onglets dans la barre du haut pour visibiliser certaines parties, par exemple « Bibliothèque / webothèque » pour montrer que l'ANEF recommande la lecture de... Il est prévu également la traduction en anglais et en espagnol de certaines pages.

IV. Projets ANEF 2014

- Revendications du *Livre blanc* à défendre

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes doit être une priorité étant donné le contexte : sortie du guide de CLASHES (soutien financier à la publication), tentatives de constitution de cellules dans différentes universités. L'ANEF a demandé à Agnès Netter d'être représentée.

- Le recensement.
- Une Journée de l'ANEF : « Que serait une formation au genre ? ».



© ND - Paris, 30 juin 2014.

Compte rendu du CA de l'ANEF du 30 juin 2014 à Paris

Présentes : Natacha Chetcuti, Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Hélène Marquié, Véronique Perry, Geneviève Pezeu, Françoise Picq et Isabelle Matamoros de 15 h à 16 h (EFiGiES).

I - Les partenaires institutionnels : rencontres et informations

- Participation en mars à la rédaction d'une lettre et de propositions au Comité des programmes (CSP), à l'initiative de Nicole Fouché, présidente de REFH (Réussir l'égalité femmes-hommes). Le rendez-vous du 12 juin a été annulé suite à la démission d'Alain Boissinot, le président du CSP (voir « L'ANEF a signé »).

- Un groupe informel « Sauvons le recensement » s'est réuni le 16 avril 2014, avec Anne-Marie Devreux. EFiGiES et le RING, qui n'ont pas pu venir, souhaitent rester en lien. Un compte rendu a été fait et envoyé (cf. Annexe 1). Le débat sera relancé lors de la table ronde du Congrès genre à Lyon en septembre.

- Rendez-vous au SDFE avec Emmanuelle Latour le 23 avril 2014. Échange d'informations autour du recensement. Une conférence sur l'égalité doit avoir lieu à l'automne. Un autre rendez-vous est à prévoir en septembre.

- MIPADI : rendez-vous avec Agnès Netter le 23 mai 2014 (voir Annexe 2)

- Le projet de collegium qui avait l'ambition de chapeauter l'enseignement supérieur et la recherche est en attente. Il est urgent de clarifier les périmètres.

- Le MESR doit écrire au CNRS pour l'interroger sur la publication du recensement.

- La MIPADI a demandé à l'ANEF d'organiser un atelier sur le harcèlement sexuel à l'Université (voir plus bas). L'ANEF le co-organisera avec CLASCHES et la CPED et a reçu une subvention pour ce faire.

- Rencontre avec Roxane Lundi, stagiaire de Maud Olivier, députée de l'Essonne, le 28 juin 2014. Celle-ci voudrait que soit créée une mission parlementaire sur les études genre, ce qui suppose de trouver un.e parlementaire de l'opposition et de convaincre les Assemblées. C'est le *Livre blanc* qui l'a motivée.

- Corinne Bouchoux (sénatrice EELV) projette une autre mission parlementaire sur le genre dans les ESPÉ. L'ANEF s'est déclarée partie prenante pour participer à l'expertise de la mise en œuvre des formations à l'égalité femmes-hommes et genre dans les masters MEEF des ESPÉ.

- La Délégation des Droits des femmes et de l'égalité du Sénat (qui a longuement auditionné Sylvie Cromer, la présidente de l'ANEF)

rendra son rapport sur les manuels scolaires lors du colloque organisé par le Centre Hubertine Auclert le 2 juillet, auquel Geneviève Pezeu assistera (voir son compte rendu dans la rubrique « Forum »). Voir le rapport de Roland Courteau n° 645, Lutter contre les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires : faire de l'école un creuset de l'égalité : <<http://www.senat.fr/rap/r13-645/r13-6451.pdf>>.

- La loi de Najat Vallaud Belkacem sur l'égalité femmes-hommes a été définitivement votée. Y figure quelque chose sur les stéréotypes, les violences, la culture, etc. Voir la petite loi du 26 juin 2014 : www.assembleenationale.fr/14/ta/ta0369.asp.

- Les ABCD de l'égalité semblent enterrés, mais Benoît Hamon multiplie les déclarations pour convaincre qu'il a bien en projet un dispositif plus ambitieux. Le directeur de cabinet de Najat Vallaud Belkacem garantit qu'il y aura un programme en formation initiale et continue. Le Haut Conseil à l'égalité, qui a déjà interpellé le ministère sur cette question, reste vigilant. L'ANEF a signé différents textes de soutien (lettre de l'ARGEF, communiqué d'OLF avec appel à manifester le 2 juillet devant le ministère de l'Éducation nationale, voir « L'ANEF a signé »). Voir le rapport de l'Inspection générale sur les ABCD : <http://www.anef.org/wp-content/uploads/2014/07/%C3%89valuation_du_dispositif_experimental_ABCD_de_legalite_juin2014.pdf> et le plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école avec mise en œuvre dès la rentrée 2014-2015.

II. Les actions à organiser

- Le Congrès GIS Genre à Lyon du 3 au 5 septembre 2014.
- Table ronde le vendredi 5 septembre de 16 à 18 heures, avant la clôture du congrès avec Isabelle Collet (ARGEF), Annik Houel (ANEF), Sylvie Cromer (ANEF), Isabelle Matamoros (EFiGiES).
- Animation (Sylvie Cromer) : présentation du *Livre blanc*.
- Prise de parole en deux temps : un premier tour de sept minutes sur l'état des lieux, un deuxième tour de sept minutes pour les projets.

- ARGEF : état des lieux puis quel socle commun de formation pour les enseignant.e.s ?

- EFiGiES : multiplication des formations dans les écoles doctorales mais isolement, puis : que veut EFiGiES ?

- ANEF : le recensement, puis demande d'ouverture de postes.

- Débat.

Des publicités du *Livre blanc* seront mises dans les pochettes des participant.e.s.

• EFiGiES organise une journée avec le CNRS sur la « jeune recherche » au premier trimestre 2015 (celle-ci n'ayant pas été prise en charge dans le congrès GIS Genre).

- Matin : état des lieux de la jeune recherche.

- Après-midi : faire parler des adhérent.e.s d'EFiGiES issu.e.s des disciplines peu représentées (psychologie, droit, etc.).

La Journée Genre et média (subventionnée par l'ANEF) en juin dernier s'est bien passée.

• Séminaire harcèlement sexuel : à la demande de la MIPADI. L'ANEF accepte de l'animer à condition de faire un atelier fermé de travail (35 personnes de toutes provenances) pour mettre en place des cellules d'orientation et créer un vade-mecum, de l'organiser avec CLASHES et la CPED. Une subvention a été octroyée, notamment pour financer les déplacements (voir Annexe 2). Date : le 28 novembre au MESR.

- La Journée MOOC prévue le 28 novembre est reportée au 16 mars. Elle sera suivie de l'AG de l'ANEF.

ANNEXE 1 : *Compte rendu d'une réunion d'échanges le 16 avril 2014 sur les suites à donner au recensement des recherches sur le genre et/ou les femmes*

• Échanges d'informations

- Le CNRS en la personne de Sandra Laugier a manifesté à plusieurs reprises la décision d'arrêter le recensement des recherches sur le genre, celui-ci ayant atteint son but : la création du GIS.

- Au 16 avril, malgré l'annonce de la publication du rapport dont quelques exemplaires ont été diffusés au colloque du 8 mars, aucune publication n'avait eu lieu.

- Actuellement plus personne ne s'occupe de la mise à jour de la base.

- Propositions

Étant donné les investissements (CNRS/recherche), étant donné aussi la nécessité du recensement (pour la visibilité vis-à-vis des étudiant.e.s et pour l'institutionnalisation), il semble nécessaire de faire des propositions concrètes au CNRS, propriétaire de la base. Par exemple :

- joindre recensement recherche/enseignement,
- étendre un recensement à l'espace francophone (en signant des conventions), belge, suisse, québécois (congrès à Montréal en 2015),
- élargir les signataires de ces propositions : maximum de centres, revues, responsables de masters, Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes et personnalités comme Michèle Perrot, etc.

N.B. : Depuis cette réunion du 16 avril 2014 :

- l'ANEF a rencontré la MIPADI qui a dit vouloir écrire une lettre au CNRS ;

- le *Journal du CNRS* du printemps 2014 annonce la publication du recensement sans qu'il soit possible de trouver des informations sur cette publication ;

- le rapport a été publié en septembre 2014 sous le titre « Les recherches sur le genre et/ou les femmes. Analyses du recensement national réalisé par le CNRS ».

ANNEXE 2 : *Sur proposition de la MIPADI, séminaire sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche*

- Objectifs
 - Réfléchir aux modalités possibles de mise en place de cellules d'orientation, d'écoute, d'intervention de victimes de violences sexistes et sexuelles au sein de l'enseignement supérieur et la recherche, en s'appuyant sur les expériences existantes (françaises ou étrangères).
 - Ecrire un vade-mecum évoquant les configurations possibles (avec avantages et inconvénients), les conditions de réussite, les moyens nécessaires à la mise en place de cellules.

- Modalités
 - Séminaire fermé de 35 personnes maximum (au moins sept organismes ?).
 - Date : le 28 novembre de 10 heures à 16 heures.
 - Lieu : MESR : une ou deux salles selon le nombre de personnes.
 - Diversité des participant.e.s : enseignant.e.s, chercheuses, étudiant.e.s, juristes, service social, médecins, etc.

- Participant.e.s pressenti.e.s : CLASCHES, CPED, CEVIHS (Lille 3), AVFT, Université Paris 7, Université du Mans.

- Ébauche de planning
 - Exposé des dispositifs existants : CEVISH et exemple étranger.
 - Discussions sur les thèmes suivants : conditions de réussite, les configurations possibles, recommandations au MESR, remontées des difficultés.

IMPORTANT : Conditions de mise en œuvre du séminaire

Il sera proposé à la CPED et à CLASHES de co-organiser ce séminaire.

CA de l'ANEF

Paris, 3 novembre 2014

Présentes : Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Annik Houel, Hélène Marquié, Delphine Naudier, Françoise Picq

Les événements importants à venir

- L'atelier fermé « Harcèlement sexuel » au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche organisé par l'ANEF avec la CPED et le CLASCHES le 28 novembre 2014 est en cours de finalisation.

- La journée de l'ANEF du 16 janvier 2015 sur le thème « Que serait un MOOC genre ? » est reportée au 16 mars 2015, ainsi que l'AG annuelle.

- Le 40^e anniversaire du passage de la loi Veil est organisé par les FEM le 17 janvier et intitulé « Paris des libertés des femmes ». Trois tables rondes : 1. Histoire d'une conquête – des jeunes interrogent les historiques avec des tweets ; 2. Résistances – Qui a peur des libertés des femmes ? ; 3. Stratégies et luttes aujourd'hui en France, Espagne, etc.

- Le congrès d'études féministes francophones aura lieu à Montréal en août 2015. L'ANEF pourrait y proposer deux tables rondes : une table ronde sur les hiérarchies à l'université et une autre sur le harcèlement sexuel.

- Colloque de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) : « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ! » les 13 et 14 novembre 2014 à Dakar. Delphine Noudier et Françoise Picq y participent.

Hommage à Nicole-Claude Mathieu

Natacha Chetcuti

(sociologue, chercheuse hors-contrat associée au GTM/CRESPPA)
et Martine Gestin (anthropologue)

« On entend parler maintenant de “rapports de production de genre” (gender relations of production), mais en dépit des passages de genre et même de sexe, ces rapports de production consistent en l’exploitation des femmes. Sans doute, y-a-t-il des genres “hommes-femmes”, mais à la base et au bas de l’échelle des genres, il y a bien des femelles : sexe social “femme” » (Mathieu, 2013, p. 245).



© ND - N.-C. Mathieu, Paris, 2000.

Anthropologue française, Nicole-Claude Mathieu (décédée le 9 mars 2014 à Paris) est l'une des théoriciennes les plus importantes et novatrices parmi celles qui contribuèrent à la fondation d'une école de pensée féministe matérialiste en matière d'analyse de la domination dans le champ des études féministes en France. En témoignent son engagement dans la création de la revue *Questions Féministes* en 1977 et ses nombreux enseignements, dont son séminaire à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, qui ont formé des générations de chercheur.e.s en études de genre.

Maître de conférence à l'EHESS, Nicole-Claude Mathieu a commencé sa « carrière » académique en tant que chef de travaux au Laboratoire d'anthropologie sociale alors dirigé par Lévi-Strauss au Collège de France où elle était en charge de la rédaction de *L'Homme*, puis des *Cahiers de l'Homme*. Elle dévoila, non sans une certaine dose d'impertinence propice à lui attirer des ennuis, que le point de vue dominant masculin s'imposait autant dans les textes « scientifiques » que dans les mythes d'origine.

Son recueil, *L'Anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, réédité en 2013 aux Editions Ixe, est un classique de l'anthropologie et de la pensée féministe depuis sa première parution en 1991. Cet ouvrage fondateur avait fait connaître, à l'échelle internationale, ses travaux qui, dès 1971, faisaient sortir les catégories de sexe du naturalisme. Nicole-Claude Mathieu avait pour projet de penser la domination masculine dans un va-et-vient constant entre les faits et les consciences, les inégalités matérielles inscrites dans les corps humains des deux sexes et dans les pensées et les valeurs qui les accompagnent partout dans le monde. Elle fut la première à développer, dès la fin des années 1970, une analyse décroisée de l'« androcentrisme » qui ne faisait pas exception de sa propre société. Elle s'interroge, notamment dans un article majeur (« Identité sexuelle/sexuée/ de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre », 1989), sur les modes de conceptualisation du rapport entre sexe, genre, hétérosexualité, homosexualité dans toutes les sociétés,

tant au niveau des représentations que des relations sociales. Par-delà la diversité des constructions de genre, elle démontre que la binarité masculin/féminin reste un socle, au-delà même des définitions culturelles de l'hétérosexualité et de l'homosexualité.

Nicole-Claude Mathieu montre la permanence d'une logique fondée sur la bipartition du genre supposée complémentaire et nécessaire permettant de cautionner, sinon de justifier, le régime hétérosexuel comme lieu de reproduction de la différence des sexes, par lequel les individus se situent. La mise en corrélation avec le sexe et les différents contenus culturels et sociaux sur lesquels reposent des valeurs et des hiérarchies sociales dans toutes les cultures (système de sexe/genre) assigne des significations à l'intérieur du régime politique de l'hétérosexualité. Cette logique de bipartition repose sur un principe de hiérarchie des rapports sociaux de sexe, lequel s'accompagne d'une limitation de la conscience des femmes du fait des contraintes physiques qui pèsent sur elles et du partage inégal des connaissances entre dominants et dominées. Le travail de Nicole-Claude Mathieu questionne, à partir de nombreux exemples, le rapport entre subjectivité et conscience du ou de la dominé(e), entre consentement explicite ou intériorisé et rapport au sujet. Cette posture féministe matérialiste et d'analyse du discours permet d'avoir en vue, avant de conclure au « consentement » des femmes, ou à l'acte d'approbation en tant que « choix », la limitation de la conscience que chaque femme peut subir. « Une partie des limitations mentales est inextricablement liée à des contraintes physiques dans l'organisation des relations avec les hommes », observe Mathieu, car « la fatigue continue du corps entraîne celle de l'esprit » tandis que « l'autre est plus immédiatement une limitation de la connaissance sur la société » (1991 : 154).

Pour Nicole-Claude Mathieu la subversion du genre correspond, certes, à une prise de conscience des hiérarchies sociales et des normes qui les imposent, mais elle ne suffit pas à renverser la bi-catégorisation hiérarchisée des sexes qui reste au fondement des représentations et des pratiques dans toutes les sociétés et même dans les groupes sub-

versifs. Elle n'en déduisait pas pour autant que, toujours et partout, la différence anatomique des sexes soit un « butoir pour la pensée », selon la formulation de Françoise Héritier, car à ses yeux la variété des combinaisons de systèmes sexe/genre ouvrait la possibilité d'un dépassement de ce butoir. Les avancées des neurosciences semblent bien lui donner raison puisqu'elles démontrent qu'il n'existe aucune différence pour la cognition entre un cerveau masculin et un cerveau féminin et que ce qui caractérise le cerveau humain, c'est sa plasticité. Ces découvertes ouvrent la voie à une remise en cause « scientifique » de la prétendue supériorité du masculin sur le féminin et à un remodelage des subjectivités masculines et féminines, subjectivités que Nicole-Claude Mathieu a longtemps cherché à cerner en étudiant ce qu'il en était du sujet femme dans les sociétés matrilineaires uxori-locales.

Toujours avec le même regard constructif, elle se pencha sur l'exception culturelle des sociétés dites « matriarcales » qui alimentent depuis la fin du XIX^e siècle un débat sur la nature des rapports homme-femme. C'était, disait-elle, pour se changer les idées des mornes réalités de l'oppression mondiale massive des femmes. Non qu'elle crût y trouver un pouvoir des femmes équivalent à celui des hommes partout ailleurs. Comme l'ensemble de ses collègues anthropologues, elle considérait le matriarcat comme un mythe. Mais elle relevait dans ces sociétés des rapports plus équilibrés ou des formes de domination masculine plus inattendues. Selon son hypothèse, deux paramètres de l'organisation sociale permettaient de les circonscrire sans utiliser le terme de « matriarcat » (politiquement) inexact : la filiation « matrilineaire » – la transmission par la mère de l'appartenance au groupe – et la règle de résidence « uxori-locale » – le fait que les hommes aillent durablement s'installer chez leur épouse après le mariage. Sur cette base, elle lança une enquête internationale engageant quinze anthropologues, qui renouvela et réactualisa le regard anthropologique sur ces sociétés. L'échantillon choisi élargissait l'exception culturelle en ajoutant aux sociétés matrilineaires dotées d'une règle de résidence uxori-locale bien connues du débat du matriarcat des sociétés qui

avaient une règle de résidence uxori-locale mais qui n'avaient aucune règle de filiation matrilineaire. Ce travail a donné lieu à un ouvrage collectif publié en 2007 aux éditions de la Maison des Sciences de l'Homme sous le titre : *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*.

Le sous-titre de l'ouvrage comporte un concept clé, tant de l'ouvrage que de l'œuvre entière de Nicole-Claude Mathieu : la notion de « personne sexuée », ce qui, replacé dans sa pensée, amène l'opposition individu/groupe au cœur de l'analyse politique des rapports homme-femme. Qu'est-ce que la personne femme par rapport à l'individu homme sur le plan des droits, quelle est la situation politique de l'individu femme dans le collectif des femmes et dans l'ensemble de la société ? Tout ce qui intéressait Nicole-Claude Mathieu, en effet, dans cette recherche était d'évaluer le statut de la personne femme et la conscience de groupe solidaire féminin dans ces sociétés d'exception. Il lui semblait que les femmes de ces sociétés peuvent se dégager un peu plus qu'ailleurs de la dépendance masculine. Dans les sociétés patrilineaires et patri-virilocales, où le pouvoir masculin est fort, elle notait que les jeunes épouses « transférées » dans la maison de leur mari, et arrivant souvent en étrangères vulnérables, pour lui donner une descendance, n'obtiennent aucune reconnaissance de leur maternité en tant que telle, puisque seule la naissance d'enfants mâles, dont elles dépendront leur vie durant, pourront améliorer leur statut. Ce qui lui faisait dire amèrement que « la production de filles par les femmes est en quelque sorte un mal nécessaire à la reproduction des hommes... par les hommes. » Nicole-Claude Mathieu pensait que les structures matrilineaires et la règle de résidence « uxori-locale » donnent, à l'inverse, *de facto*, un rôle structurel aux femmes en tant que mères, qu'elles soient mères de garçons, gage de puissance, ou mères de filles, avenir de la lignée.

À un niveau purement structurel, la personne femme était posée. Qu'en était-il donc concrètement, dans la vie quotidienne, compte tenu des spécificités de l'organisation sociale de chaque société, de

la division du travail entre les deux sexes, des droits de la personne sexuée, des valeurs et des croyances, des influences des sociétés avoisinantes, et notamment du contexte d'acculturation de cette fin de XX^e siècle ? Ce questionnement de départ allait permettre à des anthropologues, ayant ou non une sensibilité féministe, de se poser calmement, avec toute la technicité de leurs connaissances sur la parenté et l'organisation sociale, des questions sur les rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

Certains n'étaient pas enclins à théoriser la dimension politique. Ils n'en furent pas pour autant écartés du projet. Après toute une carrière passée aux confluences de la neutralité scientifique et du militantisme, Nicole-Claude Mathieu avait fort bien compris qu'il fallait décroiser les activités de recherche de ses collègues et dialoguer entre les différentes écoles : féministes matérialistes, matérialistes non féministes (voire anti-féministes), structuralistes lévi-straussiens, culturalistes et pragmatiques anglo-saxons, etc. Les compétences ethnologiques qui consistent à décrire la complexité formelle des sociétés et la dynamique des rapports sociaux à petite échelle avaient pour elle, qui n'était pas une ethnologue de terrain mais une théoricienne sachant aller aux sources les plus sûres, une valeur inestimable, quelles que soient l'école de pensée et la sensibilité politique de l'ethnologue. C'était grâce à ces connaissances de terrain que le débat sur les soi-disant sociétés matriarcales allait s'enrichir, loin des prises de position féministes déconnectées de la réalité, au plus près d'un esprit anthropologique qui se méfie des approximations autant que des schématismes. Si certains de ses collègues ne désiraient pas produire d'analyse personnelle et nouvelle sur la politique de sexes de la société sur laquelle ils travaillaient, qu'à cela ne tienne ! Ils contribuaient en apportant des connaissances sur la personne sexuée dans ces sociétés qui pouvaient ultérieurement être problématisées dans une dimension plus politique.

Et puis, cette retenue n'était-elle pas stimulante théoriquement ? Nicole-Claude Mathieu reconnaissait qu'il était difficile de poser un

constat global sur la nature des rapports hommes-femmes dans telle ou telle société. Elle pensait, comme quelques autres anthropologues (Chantal Collard, Alice Schlegel, France-Marie Renard-Casevitz, Pi-Chen Liu, Ok-Kyung Pak, Martine Gestin) qu'il existait bien quelques rares sociétés à rapports hommes-femmes équilibrés tels que les Hopi (USA), les Matsigenka (Pérou), les Kavalan (Taiwan), les Minangkabau (Indonésie), les Nazé (Chine), etc. (« etc. », car elle admettait que la liste dépende des connaissances du moment et puisse ne pas se limiter aux sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales), mais elle doutait sans cesse de ce qui pouvait être mis ici ou là en faveur ou en défaveur des femmes. Tout autant qu'elle saisissait à quel point les réalités sont fluctuantes compte tenu des pressions exercées par les États modernes, les grandes religions dogmatiques et les groupes ethniques voisins numériquement dominants. Contrairement à Françoise Héritier, elle pensait qu'un état d'équilibre dans les rapports hommes-femmes pouvait être atteint et observé dans quelques sociétés dites « traditionnelles », mais elle n'en respectait pas moins les ethnologues neutres dans le débat.

Le choix d'inclure des sociétés amazoniennes dépourvues de groupes de filiation matrilineaire, à règle de résidence uxori-locale, élargissait le corpus des sociétés dites – à tort – « matriarcales ». Si Nicole-Claude Mathieu récusait le matriarcat, elle s'intéressait aux variations culturelles méconnues, et peu théorisées en anthropologie sociale, de la relation mère-fille. Attentive aux dimensions symboliques et matérielles des sociétés par sa formation anthropologique structuraliste et par son adhésion au féminisme matérialiste, elle avait décidé de pousser plus loin que la réalité des rapports mère-fille matrilineaires où la fille prend la succession de sa mère pour assurer la continuité de la lignée sur un plan symbolique en perpétuant son nom avec d'autres attributs. En effet, en dehors du corpus classique des sociétés matrilineaires dites « matriarcales », elle avait mis le doigt, en Amazonie où nombre de sociétés ignorent l'organisation lignagère, sur le statut d'exception d'une relation mère-fille physiquement et spatialement maintenue

par une règle de résidence uxori-locale ou matrilocale systématique. Peu de sociétés sont systématiquement matri-uxorilocales, certaines instaurant une installation temporaire de l'époux chez l'épouse ou la mère de l'épouse, d'autres autorisant, en des proportions importantes, d'autres formes d'installation en parallèle à la matri-uxorilocalité.

Nicole-Claude Mathieu avait non seulement relevé la rareté de ce fait mais aussi compris son importance pour une anthropologie du genre qui pense, au centre des relations hommes-femmes, la maternité, et ses formes d'organisation exceptionnelles. Ce choix d'étude fut particulièrement fécond et permit de mieux saisir les relations de solidarité féminine qui se tissent entre mères et filles, que les rapports globaux de la société étudiée soient nettement déséquilibrés en défaveur des femmes (cas des anciens Shipibo-Conibo de l'Amazonie péruvienne) ou qu'ils présentent un état d'équilibre (cas des Matsigenka des Andes péruviennes).

Dans une perspective similaire, les auteurs de l'ouvrage s'interrogèrent sur la nature de l'échange matrimonial, soutenant qu'il s'agissait parfois, dans quelques-unes de ces sociétés, d'un transfert d'homme plutôt que de femme, aux conséquences sécurisantes pour les jeunes épouses qui n'étaient pas objet de transfert. Cette perspective, comme la précédente sur la relation mère-fille, alimenta de réponses le questionnement initial de Nicole-Claude Mathieu. L'échange de jeunes époux, comme le maintien de la relation mère-fille symboliquement et/ou physiquement, contribuaient à maintenir une solidarité de groupe du côté des femmes. Mais cette solidarité n'était pas toujours suffisante pour parvenir chez les femmes à une « conscience de groupe sexué » qui dépasse le groupe des utérines et, si elle était facteur d'équilibre entre les sexes, elle n'était pas la seule clef de l'équilibre lorsqu'il était atteint.

Cet ouvrage fut le résultat d'un projet de recherche collectif empiriquement exigeant et intellectuellement fécond, comme il en existe peu.

Ses inventions conceptuelles préfigurent aussi les grandes questions sociales de l'actualité. Il en va ainsi de son analyse du post-modernisme, des mutilations sexuelles, du relativisme culturel en anthropologie, des fondamentalismes religieux et de la violence envers les femmes. L'ensemble de ces analyses fait l'objet du recueil paru au printemps 2014, aux Éditions La Dispute : *L'Anatomie politique 2. Usage déréliction et résilience des femmes*.



© ND - Natacha Chetcuti, Paris, 2014.

Les actions de l'ANEF

L'ANEF a signé...

Tous les appels à actions, communiqués, lettres signés par l'ANEF sont en ligne sur le site de l'ANEF, www.anef.org (cliquer sur « L'ANEF a signé » à droite sur la page d'accueil) avec les noms des autres associations ayant participé à ces actions (non reproduits ici).

L'ANEF a signé avec d'autres associations une lettre au président du Conseil supérieur des programmes, 5 mars 2014

L'ANEF, représentée par Sylvie Cromer et Geneviève Pezeu, a participé le 28 février 2014 à une réunion avec REFH (Réussir l'égalité femmes-hommes), l'ARGEF (Association de recherche sur le genre en éducation et formation), EFiGiES (Association de Jeunes Chercheuses et Chercheurs en Études Féministes, Genre et Sexualités et Mnémosyne (Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre).

Voir <http://www.anef.org/wp-content/uploads/2014/07/Lettre-au-Conseil-sup%C3%A9rieur-des-programmes-5-mars-2014.pdf>.

L'ANEF a signé avec les FEM une Lettre ouverte à François Hollande : « Les droits des femmes, c'est tout le temps ! », 9 mars 2014

Monsieur le Président de la République,

Alors que vous avez récemment indiqué être favorable à un gouvernement resserré, le collectif Féministes en mouvement vous demande de vous engager à pérenniser le ministère des Droits des femmes et à garantir la parité de l'exécutif jusqu'à la fin de votre quinquennat.

Le 7 mars 2012, à la Cigale, vous aviez pris l'engagement de créer un ministère des Droits des femmes. Vous avez tenu votre parole. Depuis deux ans, l'existence de cette structure, que nous avons appelée de nos vœux, a permis à l'État de contribuer à un changement des mentalités et de la vie des femmes. Mais le changement ne se fait pas en deux ans et encore moins à budget constant. De nombreux chantiers restent à mettre en œuvre. Nous savons qu'en matière de droits des femmes, rien n'est définitivement acquis.

La constitution d'un gouvernement paritaire en 2012 a été un signe fort en faveur de l'égalité femmes/hommes en politique. La parité à tous les niveaux doit être affirmée comme un principe auquel on ne saurait déroger. Notre collectif souhaite son respect absolu.

La journée du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, a été marquée par des mobilisations féministes à travers toute la France. Ces mobilisations, ainsi que la vivacité du mouvement, témoignent d'attentes fortes en matière d'égalité et de liberté des femmes.

C'est pourquoi nous vous demandons de vous engager solennellement à maintenir le ministère des Droits des femmes, à augmenter significativement le budget qui lui est alloué et à respecter la parité lors de tout remaniement ministériel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.

L'ANEF a signé la lettre d'un collectif d'associations professionnelles aux ministres : « Lutte contre la rumeur et la désinformation sur le genre », mars 2014

À la suite de la tribune diffusée, en janvier 2014, par un collectif d'associations professionnelles de sciences humaines et sociales, dans *lemonde.fr*, à l'ensemble des parlementaires et aux ministres de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Droits des femmes et de la famille, certains politiques ont réagi.

Le collectif, élargi, adresse le 21 mars 2014, une lettre au Président et aux ministres concernés.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, Madame la ministre des Sports, de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative, Madame la ministre des Droits des femmes, Madame la ministre de la Famille,

Nous, enseignant.e.s et chercheur.e.s en sciences humaines et sociales¹, soutenu.e.s par de très nombreux collègues d'autres disciplines, sommes extrêmement inquiet.e.s des attaques répétées envers les études de genre (désignées par l'appellation erronée de « théorie du genre ») et des idéologies sexistes, homophobes et réactionnaires qui s'exposent à cette occasion. Nous nous alarmons du fait que, au sein d'une partie de la droite parlementaire et dans une frange de la population s'expriment publiquement et sans retenue des opinions infondées et dangereuses sur le sujet. Derrière ces attaques, ce sont des conceptions inégalitaires des rapports femme/homme et de la famille qui sont de retour sur la scène publique. C'est aussi une nouvelle remise en question du caractère scientifique de nos disciplines² – les sciences humaines et sociales, dégradées au rang d'« idéologies » – ainsi que de l'école publique et laïque dont les missions doivent concourir à fonder une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

Après le recul du gouvernement sur la loi sur la famille, après certains propos malheureusement aussi tenus par le ministre de l'Éducation) cautionnant par exemple l'expression « théorie du genre » inven-

1 Sociologues, politistes, historiens, ethnologues, philosophes... nous représentons un large spectre disciplinaire traitant des questions de genre et comptons dans nos rangs des spécialistes de celles-ci.

2 Le genre est un outil de recherche *scientifique* et il ne peut être question, sous l'effet de quelque pression que ce soit, de le remplacer systématiquement par l'expression « égalité femmes/hommes ».

tée par un cardinal catholique, la récente demande par l'UMP d'une mission d'information parlementaire sur le sujet nous préoccupe au plus haut point.

Nous avons exprimé nos inquiétudes et notre indignation en prenant part au débat public, via la publication dans *Le Monde* (lemonde.fr du 12 février 2014) d'une tribune, dont nous vous adressons un exemplaire, et en signant largement une pétition (la pétition pour la défense des études sur le genre et contre la campagne de désinformation réactionnaire, également jointe à ce courrier).

Aujourd'hui nous demandons à vous rencontrer en tant que représentant.e.s d'associations professionnelles d'enseignant.e.s et chercheur.e.s qui formons des élèves et étudiant.e.s, faisons avancer les connaissances, destinons nos travaux à nos concitoyen.ne.s. Nous souhaitons soutenir les actions que vous entreprendrez pour lutter plus efficacement contre le sexisme et sa reproduction, en particulier dans les institutions scolaires publiques, mais aussi contre les soutiens politiques dont il bénéficie en ce moment.

Nous nous tenons à votre disposition pour organiser une ou des rencontres entre nous et des membres de vos services. Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pétition mentionnée ci-dessus :

Les études de genre, la recherche et l'éducation :
la bonne rencontre

Des enseignantes et des enseignants de la maternelle à l'Université, des chercheuses et des chercheurs, des étudiantes et des étudiants réagissent et appellent au soutien de toutes et tous. Cette pétition est ouverte à toutes et à tous.

Depuis quelques jours, les élèves et les parents d'élèves sont harcelés de mails et de SMS provenant d'associations extrémistes qui propagent la rumeur selon laquelle, parce que « le genre » est introduit dans les programmes scolaires, leurs enfants seraient en danger à l'école. Non seulement cette manœuvre de déstabilisation des parents est révoltante (les enfants ont été privés d'école), mais, de plus, cette rumeur est totalement mensongère. Depuis plusieurs jours également, les propos les plus extrémistes circulent, dans les rues ou sur les réseaux sociaux, réveillant les haines envers les homosexuels, les juifs, les féministes, les professeurs des écoles appliquant l'ABCD de l'égalité, les chercheurs en études sur le genre, tous présentés comme des ennemis de la société.

Face à ces propos dangereux, face aux risques de dérives extrémistes, nous, enseignant.e.s, étudiant.e.s, chercheur.e.s, souhaitons prendre la parole, rappeler la réalité des pratiques éducatives et scientifiques d'aujourd'hui, et appeler au soutien de nos concitoyens et concitoyennes, de toutes les régions de France, de toutes les origines, de toutes les cultures.

NON, les enfants ne sont pas en danger. Non, il n'y aura pas de projection de films « sexuels » à l'école, et les garçons ne seront pas transformés en filles (ni inversement).

NON, la prétendue « théorie du genre » n'existe pas, mais, oui, les études de genre existent. Le genre est simplement un concept pour penser des réalités objectives. On n'est pas homme ou femme de la même manière au Moyen-Âge et aujourd'hui. On n'est pas homme ou femme de la même manière en Afrique, en Asie, dans le monde arabe, en Suède, en France ou en Italie. On n'est pas homme ou femme de la même manière selon qu'on est cadre ou ouvrier. Le genre est un outil que les scientifiques utilisent pour penser et analyser ces différences.

OUI, les programmes scolaires invitent à réfléchir sur les stéréotypes de sexe, car l'école, le collège, le lycée sont les lieux où les enseignants promeuvent l'égalité et la tolérance, où les enfants apprennent

le respect des différences (culturelles, sexuelles, religieuses). « Vati liest die Zeitung im Wohnzimmer. Mutti ist in der Küche. » (Papa lit le journal au salon. Maman est à la cuisine). Voilà comment des élèves de collège apprenaient l'allemand, à travers les aventures de Rolf et Gisela, dans les années 1980. Réfléchir sur le genre, c'est réfléchir sur les effets de ce type de messages.

OUI, l'école est le lieu où l'on permet à chacun, par les cours de français, d'histoire, de SVT, d'éducation civique, d'éducation physique, de réfléchir sur les conséquences néfastes des idées reçues et d'interroger certains préjugés, ceux qui ont fait que pendant des siècles un protestant ne se mariait pas avec une catholique, ceux qui font que l'on insulte encore aujourd'hui une ministre à cause de sa couleur de peau, ceux qui font que des petits garçons sont malmenés au cri de « pédés » dans la cour de l'école, ceux qui font que Matteo n'osera jamais dire qu'il est élevé et aimé par deux mamans, ceux qui font qu'Alice veut mourir car on la traite de garçon manqué, ceux qui créent la haine et la discorde. Oui, l'école est le lieu où l'on permet aux élèves de se demander pourquoi les princesses ne pourraient pas aussi sauver les princes.

Les études de genre recouvrent un champ scientifique soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le CNRS, et elles ont des utilités nombreuses dans l'éducation et la lutte contre les discriminations : ces études et ces travaux existent à l'université depuis longtemps. Nombreuses sont les académies à organiser des journées de formation sur ces thèmes ; nombreuses sont les universités à offrir des cours intégrant le genre : en sociologie, en sciences de l'éducation, en anthropologie, en biologie, en sciences économiques, en philosophie, en histoire, en littérature, etc. Des séances de sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes font partie du parcours de formation des enseignants du primaire et du secondaire.

En permettant aux élèves de constater la diversité des familles actuelles, en montrant que, selon les lieux et les époques, les rôles

des hommes et des femmes ont varié et que l'amour a des formes multiples, les chercheurs, les enseignants et les professeurs des écoles offrent aux enfants, citoyens et citoyennes de demain, la liberté de construire un monde plus égalitaire et plus harmonieux.

L'ANEF a signé une lettre au Président de la République et au gouvernement relative au déni de justice qui frappe les femmes victimes de violences en France, avril 2014

L'ANEF a signé, avec d'autres associations, une lettre adressée au Président de la République François Hollande, au Premier ministre Manuel Valls, à la Garde des Sceaux, ministre de la Justice Christiane Taubira, à la ministre des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports Najat Vallaud-Belkacem, et au ministre du Travail, de l'emploi et du dialogue social François Rebsamen pour solliciter une rencontre au sujet du déni de justice qui frappe les femmes victimes de violences, notamment au travail, dans notre pays.

Depuis des semaines, des mois, des années, nombre d'associations féministes tirent la sonnette d'alarme et vous interpellent sur le déni de justice qui frappe les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans notre pays. En vain. La situation est à ce point dégradée que la seule association en France spécialisée dans l'accompagnement juridique des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail (AVFT - Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail) a annoncé le 25 mars n'être plus en mesure d'assurer son accueil téléphonique ni d'ouvrir de nouveaux dossiers pendant trois semaines. Depuis, l'AVFT explique cette situation aux nouvelles femmes victimes qui la saisissent. Beaucoup se disent « désespérées », d'autant plus que l'AVFT représentait leur dernier recours après un parcours judiciaire chaotique et éprouvant.

L'AVFT accompagne parfois également des victimes de violences sexuelles qui ne se sont pas déroulées sur le lieu de travail car ces femmes ne peuvent faire face seules aux scandaleuses carences de l'État et

de la Justice en matière de réparation des violences sexuelles au travail comme dans la famille. Les associations n'ont pas vocation à se substituer aux pouvoirs publics et aux tribunaux et la solution n'est pas uniquement à rechercher du côté de l'accroissement des subventions aux associations de terrain. En effet, si les violences sexistes et sexuelles ne sont pas dénoncées et combattues à leurs origines et si les auteurs continuent de bénéficier de l'impunité que nous constatons, rien ne changera. Nombre d'associations, à l'instar de l'AVFT, sont submergées par les appels à l'aide de victimes qui ne savent plus vers qui se tourner pour obtenir réparation. Quand leurs plaintes ne sont pas purement et simplement classées sans suite, c'est un parcours semé d'embûches qui les attend. Nous ne pouvons tolérer cet état de fait, proprement indigne d'un pays qui se targue d'être la patrie des droits de l'Homme. Ne serait-elle en réalité que celle des droits des hommes et non également celle des droits des femmes ?

Chacune, chacun, vous avez la responsabilité et le devoir de mettre en place des mesures concrètes et dissuasives afin d'enrayer les violences faites aux femmes.

Dans cet esprit, il est nécessaire que les employeurs qui ne respectent pas leurs obligations en matière de prévention et de protection des victimes de violence sexistes et sexuelles au travail soient condamnés à rembourser les organismes sociaux comme c'est le cas pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse. Autrement dit, le Code du travail doit être modifié afin de permettre aux femmes victimes d'être mieux indemnisées, ce qui doit inciter en retour les entreprises à prévenir les violences sexistes et sexuelles en leur sein. Il y a pareillement urgence à donner à l'inspection du travail les moyens d'effectuer des enquêtes. Les dysfonctionnements de la justice pénale condamnent des centaines de milliers de femmes à une double peine : subir des violences sexistes et sexuelles, au travail ou hors travail, et ne jamais obtenir la condamnation de leurs agresseurs.

Aujourd'hui, nous demandons à vous rencontrer pour connaître les actions que vous allez entreprendre afin de faire reculer le nombre

d'agresseurs qui demeurent impunis et le nombre des victimes à qui justice n'est pas faite – avant d'éradiquer à terme les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes dans notre pays. Cet horizon n'est pas inatteignable, nous en sommes convaincu.e.s et avons espoir que vous partagez notre conviction.

Nous nous tenons à votre disposition pour organiser une ou des rencontres avec des membres de vos services. Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, l'expression de nos salutations respectueuses.



L'ANEF a appelé au rassemblement BringBackOurGirls, Paris, 13 mai 2014

Dans la nuit du 13 au 14 avril 2014, plus de 200 jeunes filles étaient enlevées dans leur lycée de Chibok au nord-est du Nigéria. Le 5 mai, Aboubakar Shekau, le leader du groupe Boko Haram, a revendiqué cet acte et a annoncé que ces jeunes filles seraient mariées de force ou vendues comme esclaves.

Les femmes nigérianes et les familles des jeunes élèves se sont mobilisées pour pousser le gouvernement de leur pays et les autres pays à agir. La solidarité s'est étendue dans le monde, et plusieurs États ont proposé leur aide aux autorités nigérianes pour retrouver les

jeunes filles. Pendant ce temps, Boko Haram continue à faire régner la terreur. Il faut donc que la mobilisation ne faiblisse pas!

#Bring Back Our Girls !

Le 13 mai 2014 à 18 h au Trocadéro

Nous manifestons, en soutien aux filles et à leurs familles, mais aussi pour exiger la libération immédiate des jeunes filles enlevées : la France et tous les États doivent accélérer et amplifier l'action pour retrouver ces jeunes filles et mettre fin aux exactions du groupe Boko Haram.

Pour dire que l'esclavage est un crime contre l'humanité, le 10 mai, la France a commémoré son abolition, mais ce combat n'est pas achevé ! La justice et les institutions internationales doivent se mobiliser pour retrouver, juger et condamner les auteurs de tels crimes.

Et pour que partout, les droits des femmes et des filles, les droits humains fondamentaux soient promus et garantis. La France doit mettre au cœur de ses politiques de coopération et d'aide au développement l'égalité entre les femmes et les hommes, le droit à l'éducation pour toutes et tous. L'éradication de la violence contre les femmes doit figurer parmi les objectifs du Millénaire définis par l'ONU.

L'ANEF a signé l'appel à une rencontre entre les ministres et les partenaires concernés par la formation aux enjeux liés au genre pour les personnels de l'Éducation nationale, initié par l'ARGEF, 7 juin 2014

Courrier adressé à Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ; Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Geneviève Fioraso, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la recherche.

Mesdames, Monsieur,

La loi de refondation de l'école et de rénovation de la formation des enseignant.e.s et des personnels d'éducation précise que toutes et tous les étudiant.e.s ont droit à une formation aux questions relevant des thématiques interrogées par les études de genre.

À cette occasion, notre association de recherche, ARGEF-France, veut promouvoir 30 années de recherche sur ces thématiques et soutenir des propositions concrètes d'enseignement sur le genre.

L'enjeu est considérable si nous voulons, comme le demande la loi, que toutes et tous les enseignant.e.s, éducatrices et éducateurs soient formé.e.s. Ces enseignements leur donneront les moyens de répondre aux parents et aux partenaires sur des questions qui parfois ne font pas consensus mais répondent aux inégalités scolaires, sociales, culturelles et s'inscrivent dans les missions de l'école.

Aussi nous attirons votre attention sur les urgences suivantes :

- identifier la réalité des enseignements sur le genre, dans les maquettes de master et leur mise en œuvre ;
- promouvoir des propositions concrètes pour ces enseignements obligatoires ;
- assurer la mise en œuvre de ces enseignements dans chaque ESPÉ pour chaque mention de master MEEF.

Dans une perspective de mise en synergie des différents partenaires et afin de favoriser un aboutissement indispensable, nous sollicitons l'organisation d'une rencontre rassemblant les différents partenaires et interlocuteurs concernés : représentant.e du ministère du Droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ; représentant.e du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche ; représentant.e du Secrétariat d'État de l'Enseignement supérieur et de la recherche ; représentant.e du Département des stratégies des ressources humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations (dirigé par Agnès Netter) ; représentant.e de la direction des ESPÉ ; représentant.e des Universités ; représentant.e des

rectrices et recteurs d'Académie ; représentant.e du CSP - Associations de recherche ; associations d'enseignant.e.s.

Nous espérons ardemment que notre demande sera entendue.

Veillez recevoir, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Madame la Secrétaire d'État, nos salutations distinguées.

L'ANEF a signé la tribune : ABCD égalité : c'est le b.a.-ba. Généralisez-les !, *Le Monde*, 19 juin 2014

Nous, associations de défense de l'égalité femmes-hommes, associations de parents d'élèves, syndicats enseignants et associations d'éducation populaire, attendons de pied ferme l'annonce de la généralisation du dispositif des « ABCD de l'égalité ».

Nous voulons la généralisation des ABCD parce qu'ils sont efficaces ! Ils interrogent les enseignants et enseignantes sur leurs représentations et leurs pratiques. Ils questionnent les enfants sur leurs imaginaires et leurs projections, d'eux-mêmes et des autres. Et mettre en cause les stéréotypes de sexe, c'est enrayer la machine à inégalités ! Les ABCD font vivre concrètement cet idéal républicain, fièrement affiché sur les frontons de nos écoles publiques : liberté – ÉGALITÉ – fraternité.

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que le bilan des 30 ans de politiques publiques d'éducation à l'égalité est catastrophique et qu'il y a urgence à agir ! A-t-on besoin de rappeler qu'aujourd'hui encore, la moitié des femmes est cantonnée dans moins de 15 % des filières professionnelles ? Que malgré leurs résultats scolaires, les femmes gagnent encore 27 % de salaire de moins que les hommes ? À quoi bon inciter les lycéennes à s'orienter vers des filières d'ingénieur si les stéréotypes de sexe ne sont pas déconstruits dès le plus jeune âge ?

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que nous attendons depuis trop longtemps une légitimité institutionnelle et perdons patience ! Nous portons tant bien que mal et à bout de bras l'égalité depuis des décennies. Chacun.e à notre niveau, nous organisons des

jours de l'égalité par-ci, des réunions de sensibilisation par là. Sans moyen humain ou financier à hauteur de cet enjeu. Porté.e.s par notre volonté de construire un monde sans discrimination sexiste. Nous avons aujourd'hui besoin d'un appui, de poser les fondamentaux qui nous permettent de poursuivre notre action.

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que renoncer aux engagements est désastreux pour la démocratie et qu'il en va du bien-être des enfants. Votre volonté affichée de faire de l'égalité un marqueur identitaire de votre politique a soulevé l'espoir de voir se concrétiser le projet de progrès qui nous rassemble : faire grandir cette société égalitaire. Cette volonté pourrait donc être tuée par le lobbying de quelques organisations réactionnaires, dont le projet ne trouve aucune convergence avec celui que vous nous aviez promis de défendre ?

Ce dispositif est innovant. Il est salubre. Et il a fait ses preuves sur le terrain. Il sera complémentaire des efforts à poursuivre sur la formation initiale et continue des enseignant.e.s. C'est en avançant sur ses deux jambes, formations des enseignants et temps dédié auprès des élèves, que l'égalité progressera.

M. Hollande, M. Valls, M. Hamon, Mme Vallaud-Belkacem, vous allez prochainement décider du sort qui sera réservé à ce dispositif de l'égalité. Nous comptons sur vous pour poursuivre la politique d'éducation à l'égalité, la déployer à l'ensemble du territoire, et l'inscrire dans la durée. Cette politique passe notamment par la généralisation des ABCD.

L'ANEF a signé une lettre à la ministre de la Justice: « Viol collectif, relaxe générale à Angoulême : Madame Taubira, ce jugement est insoutenable », 1^{er} juillet 2014

Lettre parue le 1^{er} juillet sur le site Nouvel Obs Plus, et envoyée de manière officielle au cabinet de la Garde des Sceaux.

Madame la ministre,

Ce mardi 24 juin, la justice française a rendu un jugement très préoccupant pour les victimes de violences sexuelles. Cinq hommes ont, lors d'une soirée de mai 2013, délibérément violé une jeune femme handicapée mentale de 21 ans.

Au-delà des peines très faibles requises par le parquet (trois ans fermes contre le protagoniste), ces cinq hommes sont ressortis libres du tribunal correctionnel d'Angoulême, relaxés car ils n'auraient peut-être pas eu conscience du refus de la victime de se livrer à ces pratiques sexuelles.

La relaxe du tribunal est parfaitement injustifiée alors que les auteurs des viols ont reconnu leurs actes et que les faits étaient suffisamment caractérisés pour placer le protagoniste du dossier en détention provisoire une année durant. Pour que la victime pratique des fellations, ils l'ont fait boire. Ce mardi 24 juin, la justice française a prouvé qu'elle reste au service du patriarcat : elle a offert un permis de violer à chaque agresseur.

Doit-on rappeler que le viol fait encourir vingt ans de réclusion criminelle lorsqu'il est commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité due à une déficience psychique est connue de son auteur ?

Madame la ministre, agissez !

Même si le parquet a interjeté appel de ce jugement, il est intolérable, Madame la ministre, qu'à l'issue du premier procès, les accusés aient tous été relaxés. Il est intolérable que les lois de la République ne soient pas appliquées par les garants de l'institution judiciaire.

Madame la ministre, la banale correctionnalisation des violences sexuelles, et le peu de considération que la justice leur porte nécessitent qu'une attention particulière leur soit accordée.

Il est urgent que l'ensemble des magistrats soit formé au traitement des violences sexuelles, aux violences de genre et à l'égalité femmes-hommes.

Il n'est pas tolérable que :

- 75 000 femmes soient violées chaque année en France. Cela doit changer !

- Seules 10 % des femmes qui ont été violées portent plainte. Cela doit changer !

- Seuls 2 % des violeurs sont condamnés. Cela peut changer. Cela doit changer !

L'ANEF a appelé à signer la pétition « M. Hamon, généralisez les ABCD de l'égalité » et à un rassemblement devant le ministère de l'Éducation nationale, 2 juillet 2014

Après avoir signé la tribune pour la généralisation des ABCD de l'égalité, publiée sur le site du *Monde* le 19 juin dernier, l'ANEF appelle à :

- signer la pétition « M. Hamon, généralisez les ABCD de l'égalité » (voir ci-dessous),

- se rassembler le 2 juillet 2014 à 14h30 devant le ministère de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Les ABCD de l'égalité offrent aux enseignant.e.s des outils et des ressources pour aider à la prise de conscience des stéréotypes de sexe, dans et hors la classe, et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes. Ce sont des outils fondamentaux, car c'est dès le plus jeune âge que l'on construit une culture de l'égalité entre femmes et hommes.

L'expérimentation des ABCD a été la cible d'une intense campagne de diffamation de la part de mouvements réactionnaires extrémistes, qui ont semé la confusion dans les écoles et auprès des parents.

Face à cette poignée d'obscurantistes, le gouvernement se pose la question de reculer sur tout ou partie de ce dispositif. Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, doit s'exprimer sur le sujet en début de semaine prochaine.

Le gouvernement doit généraliser le dispositif des ABCD qui a fait ses preuves ! Il ne faut pas que le gouvernement lâche du terrain face à ces mouvements dangereux pour l'égalité !

En étant nombreux.ses à signer cette pétition, aux côtés des associations de promotion de l'égalité femmes-hommes, association de parents d'élèves, syndicats des personnels de l'Éducation nationale, d'étudiant.e.s et de lycéen.n.e.s, associations de lutte contre les LGBT-phobies, nous montrons au gouvernement que nous sommes nombreux.ses à vouloir que l'école soit un lieu d'apprentissage de l'égalité :

Nous voulons la généralisation des ABCD parce qu'ils sont efficaces !

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que le bilan des 30 ans de politiques publiques d'éducation à l'égalité est insuffisant et qu'il y a urgence à agir !

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que nous attendons depuis trop longtemps une légitimité institutionnelle et perdons patience !

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que renoncer aux engagements est désastreux pour la démocratie et qu'il en va du bien-être des enfants.

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que ce dispositif est innovant. Il est salubre. Et il a fait ses preuves sur le terrain.

L'ANEF a signé avec les FEM un communiqué de presse : « Nouveau gouvernement : Que reste-t-il des Droits des femmes ? », 27 août 2014

Suite à l'annonce de la composition du nouveau gouvernement Valls, qui voit la disparition d'un ministère des Droits des femmes de plein exercice, les FEM – Féministes en mouvements, dont l'ANEF est membre, diffusent un communiqué de presse :

Le 7 mars 2012, les Féministes en mouvements, qui rassemblent plus de quarante associations féministes françaises, recevaient le candidat François Hollande à la Cigale, pour l'interroger sur son projet politique quant aux droits des femmes. Il a pris ce soir-là l'engagement de créer un ministère des Droits des femmes de plein exercice, et de

le maintenir durant tout le quinquennat s'il était élu. Près de deux ans et demi plus tard, le Président de la République, par la voix de son secrétaire général, fait le choix de sacrifier les droits des femmes sur l'autel d'un remaniement gouvernemental.

Les FEM tiennent à exprimer leur plus profonde consternation, leur indignation et leur colère face à ce mépris politique. Si le nouveau gouvernement a le mérite de respecter la parité, la rétrogradation du ministère des Droits des femmes en secrétariat d'État augure d'un avenir pessimiste pour l'égalité femmes-hommes dans notre pays. Son rattachement à un ministère, en l'occurrence au ministère des Affaires sociales et de la santé n'est pas le signe d'une approche transversale de l'égalité femmes-hommes qui concerne bien d'autres domaines, comme l'emploi, la justice, la culture, les sports, le handicap, l'éducation, les retraites, etc.

L'ANEF a signé un communiqué de presse en solidarité avec la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Najat Vallaud-Belkacem, 4 septembre 2014

Depuis sa nomination au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Najat Vallaud-Belkacem subit une volée d'attaques et d'injures sexistes, racistes, misogynes, émanant à la fois de certains membres du personnel politique, de certains medias, de certains sites internet, de certains individus ou groupes s'exprimant sur les réseaux sociaux.

Elle est attaquée et injuriée sous divers angles : pour ce qu'elle pense, pour ce qu'elle a fait en tant que ministre des Droits des femmes, pour ce qu'elle est, une jeune femme française d'origine marocaine. Sont ainsi visés ses idées, son action, son parcours, sa personne.

Nous tenons à affirmer notre entière solidarité avec Najat Vallaud-Belkacem, conscientes qu'à travers elle est aussi gravement mis en

cause ce que doit être l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité entre les sexes, entre les origines, entre les personnes.

Pourtant ce ministère, par l'entremise de Najat Vallaud-Belkacem, n'a pas démerité, et de belles victoires sont à inscrire à son bilan : loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, promulguée le 4 août dernier, récente généralisation du Téléphone Grand Danger, lutte contre les violences faites aux femmes, loi pour l'abolition du système prostitueur (qui doit encore être votée au Sénat), mise en œuvre d'une action politique transversale pour les droits des femmes, etc. Qui portera dorénavant la voix des femmes au gouvernement ? Encore une fois l'absence de considération à l'égard des femmes est flagrante.

44 ans jour pour jour après la naissance du MLF, nous voyons en ce remaniement le signe que François Hollande et Manuel Valls ne prêtent que peu de crédit aux revendications féministes. Nous sommes non seulement déçues mais très inquiètes de l'avenir de l'enjeu de l'égalité femmes-hommes pour la modernisation de la société française. Pour autant, notre combat continue, et nous agissons encore et toujours pour mettre fin aux discriminations qui touchent plus de la moitié de la population.

Nous remercions Madame Najat Vallaud-Belkacem pour son action ces deux dernières années, et lui souhaitons de continuer sur la lancée d'une politique féministe au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous désirons rencontrer très rapidement Madame Pascale Boisnard, secrétaire d'État chargée des Droits des femmes pour poursuivre le travail engagé avec Madame Najat Vallaud-Belkacem.

L'ANEF signe un communiqué de presse en soutien à Sandrine Mazetier, 9 octobre 2014

Au nom de toutes les femmes : la force tranquille d'une présidente de séance à l'Assemblée Nationale

En plein débat sur la transition énergétique à l'Assemblée Nationale, le député UMP Julien Aubert a été rappelé au respect du règlement par la présidente de séance, la socialiste Sandrine Mazetier, ce qui a donné lieu à une inscription au procès-verbal entraînant une sanction financière.

La raison ? Le refus obstiné du député de respecter les instructions du bureau de l'Assemblée relatives à la féminisation des fonctions : la présidence étant assurée par une femme, celle-ci doit être appelée « Madame LA présidente » et non Madame LE président.

Qu'on ne s'y trompe pas, le sujet n'est pas secondaire car c'est à travers le langage, élément fondamental de la culture, que se reproduisent les stéréotypes.

Se retrancher derrière les règles de l'Académie française, comme l'a fait Julien Aubert, est pure hypocrisie. En effet la langue française, dont l'Académie est la gardienne tatillonne, porte la marque idéologique de grammairiens misogynes. Ceux-ci ont voulu affirmer, à travers la « virilisation » des noms de certain.e.s fonctions et métiers, notamment les plus prestigieux, leur volonté d'en exclure les femmes (*).

Il aura fallu le courage calme et l'autorité sans faille de Sandrine Mazetier lors de cet échange, pour que la sanction s'impose.

Les associations féministes dont les noms suivent apportent leur soutien à Sandrine Mazetier et la félicitent pour sa fermeté.

(*) Pour en savoir plus lire :

- *Politique de la langue et différence sexuelle. La politisation du genre des noms de métier*, de Claudie Baudino, Paris : L'Harmattan, 2001.

- *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, de l'historienne Éliane Viennot, Paris : éditions IXe, 2014.

Journée de présentation du Livre blanc de l'ANEF, Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le 20 janvier au MESR à Paris

Pourquoi un Livre blanc ?

Introduction de Françoise PICQ

Pourquoi un livre blanc ? Il s'agit d'abord de faire un état des lieux : mesurer les progrès, mais aussi les blocages et les régressions. Il s'agit ensuite d'interpeller les pouvoirs publics en présentant des préconisations.

Ce n'est pas le premier exercice du genre. Le premier remonte à trente ans, en 1982. Des chercheuses féministes s'étaient imposées, à Paris et dans les différentes régions, dans les Assises régionales préparatoires au grand Colloque national qu'organisait le nouveau ministre de la Recherche et de l'industrie, Jean-Pierre Chevènement. Elles ont obtenu d'organiser en janvier 1982, dans le cadre de ce colloque et dans ces locaux où nous nous trouvons aujourd'hui, un « Atelier national d'études et de recherches féministes et sur les femmes », sur quatre grands thèmes : mouvement social et recherche, interdisciplinarité des recherches, lieux de la recherche féministe, problèmes de publication et de diffusion.

Après le succès de cet atelier, cinq d'entre nous sommes allées au ministère de la Recherche et de l'industrie pour demander le financement du premier colloque national d'études féministe, qui pourrait « témoigner du développement depuis dix ans d'un nouveau domaine de recherches [...] étroitement lié à la renaissance du mouvement de libération des femmes » (Michèle Kail³). Il nous fallait construire et

³ Michèle KAIL, Actes du colloque « Femmes, féminisme et recherches », AFFER.



© ND - Paris, MESR, 20-1-2014.

représenter le milieu des études féministes face aux institutions qui allaient nous financer (les deux ministères : Recherche et Industrie, représenté par Philippe Barret, et Droits de la femme représenté par Michelle Coquillat) et celle qui allait nous reconnaître (Maurice Godelier, alors chargée de mission au ministère de la Recherche pour le secteur SHS, pour le CNRS). À l'appui de notre demande nous avons fourni un dossier qui, dans son principe, ressemblait assez au *Livre blanc* (le « Pré-rapport sur les études et recherches féministes et sur les femmes » par le collectif parisien d'organisation du colloque).

Ce colloque, « Femmes, féminisme et recherches », a eu lieu en décembre 1982 à Toulouse où ont aussi été célébrés ses trente ans en décembre 2012, comme nous le verrons dans les extraits de film qui vous seront présentés. Nous étions déjà là, pour certaines d'entre nous, encore jeunes et pleines de détermination. L'objectif politique du colloque était déjà, selon le pré-rapport, d'« organiser un réseau d'échanges systématiques, d'établir un premier bilan de l'état du domaine (personnes, situations, thèmes de recherche et d'enseignement,

cadres et moyens dont disposent ces recherches), d'évaluer les besoins et de formuler des propositions pour son développement ».

C'est la même démarche que nous avons adoptée à plusieurs reprises en constituant le même type de dossier.

- 1989 : dossier au ministre de l'Éducation nationale, à l'appui d'une demande de création de postes fléchés. Ce dossier présentait les études féministes en France et dans la Communauté européenne, avec un recensement des enseignements et des recherches, un état des besoins et des ressources dans différentes universités, un bilan des réalisations dans les trois universités où des postes fléchés « études féministes » existaient.

- 1995 : nous avons réalisé un document « Études féministes et études sur les femmes en France en 1995⁴ » dans le cadre du Colloque scientifique international de la mission de préparation de la Conférence mondiale de Pékin.

C'est encore la même démarche qui est à l'origine de l'ANEF en 1989 : organiser le milieu de la recherche féministe et assurer la légitimité de l'association pour peser face aux institutions. Au colloque de 1982, la commission Organisation et structuration n'avait pas pu aller au bout de ce projet et ce sont des associations régionales qui avaient été créées. Elles ont fusionné pour faire l'ANEF. Il avait fallu sept ans pour que l'association nationale, qui était l'aboutissement logique du colloque de 1982, soit créée. Sept ans de réflexion !

Les objectifs de l'ANEF, tels que définis dans nos statuts sont « la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre », la « création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignement, la création de postes,

4 Annexe aux Actes du colloque : « Ephésia, La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales », *La Découverte*, coll. Recherches, Paris, 1995 et supplément au *Bulletin* de l'ANEF n° 18, disponible sur le site de l'ANEF (<http://www.anef.org/wp-content/uploads/2014/04/Etudes-feministes-95.pdf>).

d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherche » ; l'information, la diffusion, la publication ; le « maintien et le développement de relations d'échange, de respect mutuel et de solidarité » entre les membres de l'association ; la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes » ; la « défense des intérêts professionnels et moraux » ; la « lutte contre les discriminations sexistes ».

Ces objectifs doivent être réalisés « par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux »

Ce qui a changé depuis 30 ans

Dans le champ des études féministes, il y a davantage de reconnaissance institutionnelle des recherches (même si celles-ci n'osent plus guère se nommer féministes). Le paysage s'est diversifié. Il y a des regroupements plus institutionnels (RING), plus limités (associations disciplinaires, revues). Ce qui, au début, était fait uniquement par l'ANEF est désormais fait aussi par d'autres, ce qui entraîne des doublons et donc la nécessité de rationaliser.

Du côté institutionnel aussi de nouvelles structures ont été mises en place : Mission pour la place des femmes au CNRS, MIPADI du MESR⁵, qui sont nos partenaires et nos soutiens ; ce dont nous les remercions. Il y aussi des institutions au niveau régional ou municipal (Institut Émilie du Châtelet, Centre Hubertine Auclert, Observatoire de l'égalité de la Ville de Paris, etc.).

C'est pour rationaliser, et à la demande du Service des Droits des femmes et de l'égalité (SDFE) et avec son appui financier, que l'ANEF a entrepris cette démarche de structuration du milieu de la recherche féministe et sur le genre.

⁵ Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Les États généraux de la recherche féministe et sur le genre ont été organisés en plusieurs étapes :

- 5 décembre 2009, à l'occasion des 20 ans de l'ANEF, une table ronde « Études féministes et études sur le genre » avec la volonté de se coordonner avec les groupes de recherche et associations (CEDREF, RING, Femmes et maths, IEC) et les partenaires institutionnels (Mission pour la place des femmes au CNRS, MIPADI, Centre Hubertine Auclert, Observatoire de la parité, Observatoire de l'égalité de la Ville de Paris) ;

- journée du 15 octobre 2010 (travail en commissions avec les mêmes partenaires) ;

- 9 décembre 2011, avec les interventions d'Agnès Netter pour la MIPADI et de Pascale Bukhari pour la mission pour la place des femmes au CNRS ; les chapitres du *Livre blanc* sont définis.

L'intention de départ était d'associer autant que possible toutes les structures existantes ; mais il est vrai que la responsabilité de l'écriture a été celle de l'ANEF.

Les thèmes abordés dans ce *Livre blanc* sont à la fois les mêmes que dans les étapes précédentes, ce qui permet aussi de mesurer les changements depuis trente ans, et d'autres plus nouvelles.

CHAPITRE 1 : HISTORIQUE ET PARTENARIATS

Dans les relations entre la recherche féministe, les associations et les pouvoirs publics, on note des changements depuis 30 ans. Les acteur.e.s ne sont plus dans les mêmes relations. En demandant un financement du colloque en 1982, nous restions dans une grande distance par rapport aux institutions. Il y a eu collaboration en 2000 avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui initiaient le premier recensement national des enseignements sur le genre ; et les analyses de ce recensement⁶ ont été effectuées par

6 RG1 : ces analyses sont disponibles sur le site de l'ANEF (<http://www.anef.org/wp-content/uploads/2013/09/RG1.pdf>).

l'ANEF à la demande du SDFE. En 2013, c'est l'ensemble du projet États généraux de la recherche féministe et sur le genre qui a été financé par le SDFE ; le *Livre blanc* a été préfacé par les directrices générales du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Droits des femmes ; mais il reste le point de vue de l'ANEF.

En tant que chercheuses, nous sommes dans une position distincte, mais non en opposition systématique avec les pouvoirs publics. Le « triangle de velours » ne signifie pas fusion des positions mais action commune pour un but commun à partir de positions différentes. Partenaire d'institutions comme la MIPADI et la Mission pour la place des femmes au CNRS, dont elle reçoit des aides financières et politiques, l'ANEF est aussi liée à des collectifs féministes militants, (CNDF, FEM, etc.), par rapport auxquels elle reste dans une position de chercheuses.

CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX ET RECENSEMENTS

Les premiers recensements ont été faits par l'ANEF à partir de ses propres réseaux :

- ceux de 1989 et de 1995 étaient des recensements militants, pour appuyer une campagne de création de postes fléchés auprès du ministère de l'Éducation nationale ;
- en 1993 l'ANEF a organisé la première table ronde « Études et recherches féministes et sur les femmes », autour d'un recensement des enseignements ;
- en 1995, c'est en contrepoint du bilan officiel présenté dans le rapport de la France pour la conférence mondiale de Pékin que l'ANEF a publié son propre rapport (voir *supra*) ;
- le recensement national de 2003 a déjà été évoqué plus haut ;
- en 2010, la Mission pour la place des femmes au CNRS a pris l'initiative d'un recensement des chercheur.e.s, des équipes et unités de recherche en associant tous les réseaux, dont l'ANEF, dans son conseil scientifique ;

- enfin, un projet de recensement des enseignements a été entrepris en partenariat entre l'ANEF et la MIPADI.

CHAPITRE 3 : LA DIFFUSION DES SAVOIRS SUR LE GENRE (REVUES ET ÉDITIONS)

Des changements depuis 30 ans : les revues et éditions féministes des années 1970 et 1980 ont disparu, à l'exception de *Nouvelles Questions Féministes* qui s'est transformée avec un comité de rédaction franco-suisse. Sont apparues d'autres revues : *Les Cahiers du genre - Travail, genre et sociétés* en 1991, *Clio* en 1995, *Genre et histoire* en 2007, *Genre sexualité et société* en 2009.

LES CHAPITRES 4 ET 5 portent sur des questions qui n'avaient pas été abordées dans les dossiers précédents : les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans le monde académique et la lutte contre les violences et le harcèlement sexuel. Il s'agit ici d'identifier les processus (anciens et nouveaux) qui sous-tendent les discriminations de genre dans le monde académique.

L'état des lieux, bien sûr, ne se contente pas de présenter la situation actuelle, il veut évaluer les besoins, les blocages et faire des propositions d'action, sur chaque question, en termes d'orientations stratégiques.

Le contexte politique d'aujourd'hui est comparable à celui de 1982

- Le retour de la gauche au gouvernement, un ministère des Droits des femmes, un grand moment de consultation (Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, projet de loi Fioraso, consultation des associations) permettent d'espérer avoir une certaine influence. L'ANEF a répondu à ces consultations par un 4-pages puis un document plus long « Plaidoyer pour l'institutionnalisation des études sur



© ND - Françoise Picq, Paris, 2014..

le genre dans les orientations stratégiques de la recherche et de l'enseignement supérieur »⁷.

- La Convention interministérielle pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif a été renouvelée pour 2013-2018.

- Une Charte pour l'égalité femmes-hommes (signée par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des Droits des femmes) a été élaborée et ratifiée par la Conférence des présidents des universités, la Conférence des grandes écoles et celle des écoles d'ingénieurs.

- Un nouveau comité interministériel aux droits des femmes a eu lieu fin 2013, suivi de l'adoption par tous les ministères de feuilles de route.

Le *Livre blanc* visait aussi à transmettre notre expérience. En effet depuis trente ans une nouvelle génération de chercheuses a émergé, l'ANEF aussi a connu un renouvellement générationnel, les partenariats avec les institutions restent à consolider, et nous avons à transmettre notre expérience aux nouvelles générations de militantes féministes.

⁷ <http://www.anef.org/?p=184>.

Études féministes genre et sexualité - Institutionnaliser un réseau d'études sur les rapports sociaux de sexe/genre

Intervention de Lola GONZALEZ-QUIJANO pour EFiGiES

Créée en 2003, EFiGiES est une association de jeunes chercheuses et chercheurs en études genre, féminisme et sexualité. C'est une association mixte, qui regroupe à l'heure actuelle 90 adhérent.e.s, et dont les statuts réservent cependant les postes de présidente, vice-présidente et trésorière exclusivement aux femmes. Elle a pour objectif de créer et renforcer la solidarité des étudiant.e.s et des jeunes chercheur.e.s à travers la mise en commun de savoirs et d'informations. Ceci passe notamment par l'organisation d'ateliers et la gestion de la mailing-list de l'association qui diffuse informations scientifiques (bourses, appels à communication, etc.) et militantes (textes de loi, manifestations, etc.), liste qui compte aujourd'hui plus de 2 000 inscrit.e.s.

L'association milite plus largement pour la reconnaissance et l'institutionnalisation des études genre à travers ses différentes activités : en organisant ateliers et journées d'études et en participant aux différents réseaux de soutien intellectuel, institutionnel et associatifs existants. C'est ainsi qu'EFiGiES a notamment participé, par le biais de ses différents membres à la Table ronde « Études féministes et études sur le genre » organisée par l'ANEF à l'occasion de ses 20 ans, de même qu'au recensement national des chercheuses et chercheurs travaillant sur le genre et/ou les femmes piloté par la Mission pour la place des femmes du CNRS.

La participation d'EFiGiES à ces manifestations nous a paru comme l'un des moyens de rendre davantage visible la place prise par les non-statutaires (étudiant.e.s mais aussi chercheuses et chercheurs précaires) dans la recherche en études genre, féminisme et sexualités. Place qui est loin d'être négligeable puisque plus du quart des



© ND - Lola Gonzalez-Quijano, Paris, 2014.

participant.e.s au recensement national de la Mission pour la place des femmes au CNRS sont des doctorants et des doctorantes, et que sur les 40 % des répondant.e.s en poste à l'Université, plus du tiers sont des doctorant.e.s ou post-doctorant.e.s.

Dans ce contexte, EFiGiES ne peut que rejoindre l'ANEF dans ses recommandations en ce qui concerne les recherches sur le genre et notamment :

- la publication régulière d'appels à projets centrés sur l'étude spécifique des rapports de genre (éducation, travail, famille, vieillissement, santé, droit, violence, etc.) ;
- la création d'une Agence nationale de recherche sur le genre sur le modèle de l'Agence nationale de recherche sur le Sida (et avec un budget équivalent).

Nous insistons sur le fait qu'à nos yeux, tant les appels à projets centrés sur l'étude spécifique de rapports de genre que la création d'une Agence nationale de recherche sur le genre doivent notamment aboutir à la création d'allocations doctorales et post-doctorales fléchées genre. En effet, le recensement du CNRS montre qu'un nombre relativement important de doctorant.e.s en EFGS ont obtenu des finan-

cements pour mener à bien leur thèse. Mais un rapide questionnaire diffusé sur la liste EFiGiES en 2012 dévoilait que, dans leur très grande majorité, les répondant.e.s qui travaillaient sur le genre avaient été financé.e.s grâce à des financements qui ne ciblaient pas du tout le genre (mais auxquels ils/elles avaient pu postuler notamment grâce à d'autres aspects de leur travaux).

À cet égard, le nombre de dossiers déposés chaque année auprès de l'Institut Emilie du Châtelet nous semble un chiffre extrêmement révélateur de l'écart entre le dynamisme de la jeune recherche en études EFGS et son financement. En moyenne, entre 2007 et 2012, il y a eu cinq allocations doctorales et cinq allocations post-doctorales par année pour 80 dossiers reçus en 2007, 89 en 2008, 86 en 2009, 77 en 2010 et enfin 95 en 2011. Depuis 2013 et la création du DIM (domaine d'intérêt majeur) « Genre, inégalités, discriminations », le nombre d'allocations a été divisé par deux, ce qui n'est pas le cas pour les dossiers déposés.

La précarité de la jeune recherche (doctorant.e.s et post-doctorant.e.s) et les difficultés financières auxquelles sont confronté.e.s les étudiant.e.s en EFGS dans la conduite de leurs études ne sont pas exceptionnelles dans le contexte actuel. Néanmoins la très relative institutionnalisation des études genre induit des besoins spécifiques de la part de ces étudiant.e.s. Ce qui conduit EFiGiES à soutenir et encourager les propositions de l'ANEF vis-à-vis des enseignements et notamment un recensement national des enseignements sur le genre et un recensement des recherches qui soient actualisés chaque année.

L'éclatement et bien souvent la discrétion, voire l'invisibilité des recherches et des enseignements sur le genre (notamment dans l'intitulé de certains cours) est particulièrement préjudiciable aux étudiant.e.s et aux jeunes chercheur.e.s (tout particulièrement étranger.e.s) qui n'ont bien

8 La baisse du nombre de postulant.e.s serait due à une date de dépôt des dossiers de candidatures avancée par rapport aux années précédentes.

souvent qu'une connaissance partielle du champ des études EFGS. L'existence d'une base de données actualisée leur permettrait de trouver plus facilement tant les enseignements recherchés que des personnes pouvant encadrer leurs travaux (masters et/ou doctorats).

Alors que dans leur grande majorité, les étudiant.e.s en études genre sont isolé.e.s et ne sont pas rattaché.e.s à un cursus spécialisé sur cette thématique, j'ajouterais qu'une base de données actualisée chaque année, qui prendrait en compte les doctorant.e.s et leurs activités, permettrait aussi à beaucoup d'entre eux/elles de sortir de leur isolement et faciliterait leur mise en réseau.

C'est à la suite du constat de leur isolement et à l'occasion d'un atelier de rencontre de doctorant.e.s organisé lors du 3^e colloque international de la recherche féministe francophone (Toulouse, 2002) que des étudiantes et étudiants créèrent l'association EFiGiES. Dix ans après, l'évolution des activités de l'association nous semble révéler que l'isolement est toujours là (et les étudiant.e.s toujours déterminé.e.s à en sortir).

En 2012-2013, il y avait douze ateliers d'EFiGiES en activité. Cela tient au désir de certain.e.s étudiant.e.s en EFGS d'avoir des espaces de discussion et de travail pluridisciplinaires et hors hiérarchie universitaire. Mais il est certain que ces créations sont rendues nécessaires faute d'espaces de formation ou d'enseignements sur le genre suffisants dans leurs disciplines. Sur ces ateliers, sept sont des ateliers thématiques. La création l'année dernière de l'atelier « Genre et droit » et de l'atelier « Normes et psychanalyse » nous semble d'ailleurs montrer combien la jeune recherche est active et joue un rôle important dans l'émergence de recherche sur le genre dans certaines disciplines. Cinq sont des ateliers généralistes et ont vu le jour ces trois dernières années : l'ARGu (Lyon), EFiGiES Aix-Marseille, EFiGiES Bordeaux, EFiGiES Strasbourg et enfin EFiGiES Bretagne.

Alors qu'au début, tous les ateliers étaient parisiens, cette dynamique semble dire qu'EFiGiES est, petit à petit, géographiquement parlant, devenue une association plus nationale que parisienne. Mais on

peut aussi envisager que la région Île-de-France offre beaucoup plus qu'auparavant d'enseignements, de formations ou d'ateliers abordant les questions de genre (tant universitaires que militants), rendant moins nécessaires l'organisation d'ateliers généralistes sur le genre.

Par contre, il est évident que la demande s'est développée en région, ce qui nous semble lié à la « décentralisation » ou plutôt à l'expansion géographique plus globale des études genre, mais aussi à l'isolement plus grand des étudiant.e.s travaillant sur le genre (par rapport aux étudiant.e.s parisiens.e.s).

Cette situation (isolement des étudiant.e.s, enseignements difficiles à trouver, voire inexistant dans certaines disciplines), nous amène à développer les activités d'EFiGiES en région, à essayer de créer plus de liens entre les adhérent.e.s de l'association et à favoriser des dynamiques inter-ateliers (par le biais de séances d'atelier ou de journées d'étude communes). Elle nous incite également à suivre l'ANEF dans ses recommandations concernant la diffusion des savoirs sur le genre telles que :

- favoriser la création de nouvelles revues thématiques sur le genre,
- pérenniser des crédits et des postes de documentalistes dans les centres de documentation et portails existants, comme le portail Genre de l'université de Toulouse,
- mais aussi favoriser la création et le développement de fonds spécialisés dans les bibliothèques universitaires et inciter celles-ci à s'abonner plus largement aux « revues féministes » « sur le genre » « sur les femmes » francophones et/ou classées au niveau international.

L'augmentation constante du nombre d'inscrit.e.s sur la liste EFiGiES tout autant que la participation massive des étudiant.e.s au recensement national des recherches sur le genre et/ou les femmes nous semble répondre à un désir réel de visibilité et de mise en réseau au sein du monde universitaire. En effet, si la faible institutionnalisation des études genre en France nuit aux doctorant.e.s, aux chercheur.e.s et à la recherche elle-même, elle pénalise tout particulièrement les

étudiant.e.s et nuit à leur formation, d'autant plus que liée aux problèmes plus généraux que connaît le monde de la recherche ces dernières années, cette faible institutionnalisation des études genre crée des écarts et des inégalités entre les étudiant.e.s en genre et les jeunes chercheur.e.s ayant des parcours disciplinaires plus académiques.

De même elle crée des écarts et des retards au niveau des études genre entre la « jeune recherche » et ce que on peut appeler « la recherche titularisée » puisque s'il est désormais possible de se former et de faire une thèse en études genre, il est par contre très difficile d'obtenir des postes et des débouchés universitaires sur la base de cette spécialisation. Nous irions même jusqu'à dire que plus un.e doctorant.e est spécialisé.e en études genre plus il/elle est pénalisé.e. *A contrario*, nous pensons que plus le genre s'apparente à une variable du thème de recherche plus il est porteur. Il ne s'agit pas de noircir le tableau mais d'insister sur ce phénomène qui pénalise particulièrement la jeune recherche. D'autant plus qu'à nos yeux, le meilleur moyen d'institutionnaliser les études genre en France est de faire entrer, au sein du monde universitaire et de la recherche, les jeunes chercheurs et chercheuses qui ont fait le choix de se former et travailler spécifiquement en études genre.

La cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel de Lille 3 : un dispositif novateur⁹

Intervention de Nathalie COULON

Contexte de la création du dispositif

En 2006, initiative de Colette Lamarche, chargée de mission égalité, à partir :

- des initiatives du Collectif de Lutte Anti-Sexiste et Contre le Harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur (CLASCHES) ;
- des directives européennes en matière d'égalité des femmes et des hommes ;
- des recommandations de la note ministérielle du 21 octobre 2005.

Répond aujourd'hui à la circulaire n° 2012-0027 du 25 novembre 2012 relative au traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics du MESR.

Travaux préparatoires et vote de la création de la CEVIHS en avril 2008

Groupe de réflexion d'une vingtaine de personnes représentant la diversité de l'université :

- création de supports de communication (cartes, affiches, site internet) et l'accompagnement (guide pratique et guide ressource) ;
- élaboration d'un règlement intérieur et d'une charte à l'usage des membres de la cellule ;
- large diffusion d'information dès la rentrée universitaire 2007-2008 (texte dans le guide des études et l'agenda des étudiants).

⁹ www.univ-lille3.fr/fr/cellule-harcelement-sexuel.



Cadre législatif complexe et évolutif

Harcèlement sexuel, Discrimination, Harcèlement moral

- Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 (voir aussi circulaire du 7 août 2012).
- Code pénal (article 222-33).
- Code du travail (art. L1153-1).
- Loi Le Pors n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires (art. 6 ter).
- Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses mesures d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations (art. 1).

Spécificités en fonction des statuts des membres de la communauté universitaire. Sanctions :

- Délit puni de deux à trois ans d'emprisonnement et de 30 000 euros à 45 000 euros d'amende par le Code pénal.
- Sanctions prévues par le Code de l'éducation (voir article L952-8) dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

La CEVIHS, une instance non disciplinaire pour informer, accompagner et orienter

- rattachée à la direction générale des services, elle est coordonnée par une personne nommée par la présidente ;
- disposant d'une décharge de 12 heures (initialement détenue par la chargée de mission égalité femmes/hommes) ;
- constituée d'une dizaine de membres représentant la diversité de la communauté universitaire qui se sont engagés à suivre une formation ;
- réunit des compétences pour l'information juridique, le soutien psychologique, la prise en charge médicale ;
- dispose d'un local et de moyens financiers.

Circuit possible de l'information relative à une situation de harcèlement sexuel (contacts directs et indirects)

Moyens de contact de la CEVIHS : téléphone, courriel, courrier, échanges de vive voix.

Accompagner les victimes

- Aucune action n'est entreprise sans un accord de la personne qui a recours à la CEVIHS et la confidentialité est garantie.
- Travail d'accompagnement en duo.
- Premier entretien :
 - écoute des faits, des impressions et ressentis,
 - analyse de la situation (nommer le harcèlement sexuel si c'est le cas) et de la demande,
 - information sur les recours.
- Si la personne le souhaite, informations et conseils pratiques pour aider à la constitution d'un dossier (rédaction d'un exposé circonstancié des faits, rassembler des pièces permettant d'établir les faits).
- Possibilité de témoigner dans le cadre d'une mesure disciplinaire.

- Possibilité de mobiliser diverses formes de soutien (mise en relation avec des personnes ressources, aide psychologique, etc.).
- Demandes : faire cesser les comportements abusifs et éviter que d'autres personnes en soient victimes.

Trouver des solutions dans la communauté pour améliorer la situation des victimes

47 recours pour la période 2006-2012

- 22 situations sur 47 traitées concernaient des faits de harcèlement sexuel vécues majoritairement par des femmes.
- Les autres situations relevaient de conflits relationnels perçus comme du harcèlement.
- Les personnes mises en cause étaient majoritairement des hommes.
- En tant que témoin dans une phase d'instruction : constat de la difficulté de faire reconnaître les faits dans une procédure disciplinaire.
- La cellule est connue à Lille 3, mais elle ne traite certainement pas toutes les situations qui existent (parfois évoquées au titre de confidences).

Du côté des étudiant.e.s

- Les situations à risque sont celles qui impliquent des rapports de pouvoir, de proximité et de dépendance :
 - dans le cadre des mémoires et des thèses,
 - travaux de recherches encadrés par des doctorant.e.s,
 - stages.
- Se taire par peur des représailles (à court terme et à plus long terme) et du scandale.
- Avoir envie de dénoncer, mais le faire ce n'est pas facile...



© ND - Nathalie Coulon, Paris, 2014.

Des freins dont il faut tenir compte dans notre pratique

- Question de la crédibilité
 - « Je suis coupable aux yeux de tout le monde », « je suis présentée comme une malade mentale et décrédibilisée » « Si c'était vraiment le cas, est-ce que vous me le diriez ? Est-ce que vous m'aideriez quand même ? »...
- Méfiance exprimée sur le fonctionnement de la cellule
 - « Est-ce que mes propos seront officialisés ? »
- Crainte de l'esprit de corps
 - « Je me sentirais plus comprise et plus en sécurité en parlant à un syndicat d'étudiants », « et si le prof dépose un dossier, est-ce que vous allez encore m'aider ou est-ce que ma démarche va se retourner contre moi ? »
- Peur de ne pas savoir faire comprendre la situation ou de convaincre
 - « C'est un dossier long à rédiger », « je ne suis pas sûre d'y arriver », « est-ce qu'il y a un délai pour vous donner le dossier ? »
- Souhait d'anonymat.
- Peur des discriminations.
- Peur de l'attaque pour diffamation.

Perspectives

- Continuer le travail d'information et de prévention en y associant les étudiant.e.s et en s'appuyant sur la brochure électronique de CLASCHEs. Initiative « étudiante » franco-tunisienne inspirée des pratiques du Texas : projet de réseau universitaire avec une charte et un classement selon les engagements pris (séminaire, cellule, MOOC), plate-forme pour témoigner et connaître les aides possibles sur les territoires : <http://stopharcelement.aeox.com/take-action/>.

- Continuer à participer à la réflexion et à la mobilisation nationale pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexistes. La parution de l'article du *Monde* de Nathalie Brafman du 12 octobre 2013 a permis des prises de contacts de collègues et des initiatives.

Le *Livre blanc* de l'ANEF sera un point d'appui important pour l'action.

Table ronde « Les études genre à l'épreuve de leur institutionnalisation »

Introduction de Sylvie Cromer, présidente de l'ANEF

À l'occasion du premier congrès des études de genre organisé par l'Institut du genre CNRS/Universités à l'ENS de Lyon du 3 au 5 septembre 2014, l'ANEF a souhaité proposer, en collaboration avec EFi-GiES et l'ARGEF, une table ronde consacrée à l'institutionnalisation des études genre, table ronde qui s'est tenue le 5 septembre. Pour l'ANEF, 2014 a commencé avec la publication du *Livre blanc* sur le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche, fruit d'un long travail de quatre années, non seulement, en interne au sein des équipes des différents CA de l'ANEF, mais aussi un travail d'état des lieux et de réflexion avec un partenariat large diversifié :

- les institutions, ou des structures institutionnelles,
- les réseaux, de recherche ou professionnels,
- les associations,
- des chercheur.e.s, des militantes à titre individuel.

L'objectif était donc pour chacune des organisations d'une part de faire un état des lieux, d'autre part d'évoquer des perspectives.

Fondée en 1989, l'Association nationale des études féministes (ANEF) regroupe des enseignantes, des chercheuses, des étudiantes et des femmes travaillant hors des institutions académiques, qui effectuent, dans diverses disciplines, des recherches et des enseignements féministes ou sur le genre. Elle a pour objectif d'œuvrer au développement des études féministes, d'en favoriser la diffusion en France et à l'étranger par le moyen de colloques, publications, recensements d'activités, etc., d'agir pour accroître la visibilité et la présence de ces études dans l'enseignement, la formation et la recherche, et enfin de défendre les intérêts professionnels de celles qui conduisent ces travaux et de lutter contre les discriminations sexistes.



© ND - Sylvie Cromer, Paris, 2013.



© ND - Annik Houel, Paris, 2014.

Depuis la création de l'ANEF le champ des études féministes s'est considérablement développé, ce qui modifie forcément la fonction de l'ANEF en même temps qu'un renouvellement générationnel peut changer les modes d'organisation.

Les objectifs de cette rencontre débat sont :

- de fonctionner en table ronde en faisant appel à la participation des réseaux et des institutionnels depuis longtemps et fortement impliqués dans cette lutte pour la promotion des études genre et l'égalité ;
- la volonté de laisser une large place aux échanges avec la salle.

Intervention d'Annik Houel (ANEF)

Quelles formations doctorales à l'heure de l'institutionnalisation des études genre ?

La première table ronde en ouverture du colloque a montré la force et la persistance des résistances à la question du genre dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, résistances maintenant assez bien repérées pour la sociologie et l'histoire mais déjà moins pour la géographie, par exemple, et surtout encore moins pour les sciences dures comme la biologie.

C'est pourquoi l'ANEF pense, depuis sa création en 1989 dans la dynamique instaurée par le premier colloque national qui s'est tenu

à Toulouse en 1982 sur « Femmes, féminisme et recherche », que l'institutionnalisation de cette question est nécessaire, ne serait-ce que pour faire tache d'huile, ce qui n'a pas été sans susciter de nombreux débats au sein du mouvement féministe.

Cette institutionnalisation à l'heure actuelle pose moins de problèmes puisque nous voilà dans le premier congrès (terme qui permet la primauté au sein des nombreux colloques qui l'ont néanmoins précédé) sur les « Études de genre », organisé par l'Institut du Genre, créé par le CNRS en 2012.

Mais malgré cette récente avancée, la question de la visibilité des études de genre reste entière et en particulier vis-à-vis des étudiantes et étudiants, courroie de transmission vers la recherche.

Aussi l'ANEF a-t-elle décidé de publier un bilan sous la forme d'un *Livre blanc* pour valoriser ce qui s'est fait au long de ces vingt dernières années, mais aussi pour faire apparaître les difficultés, les manques, et préconiser des solutions sous la forme de propositions envers les pouvoirs publics.

Nous avons pu le faire grâce à une conjoncture politique favorable prenant la forme, capitale, d'un appui financier, en particulier de la MIPADI (Mission pour la parité et la lutte contre les discriminations) du ministère de l'Enseignement supérieur, mais aussi du Droit des femmes et du CNRS.

Le premier chapitre porte le joli titre de « triangle de velours », ce triangle étant constitué de trois parties enfin articulées : enseignement/recherche, pouvoirs publics et secteur associatif. Est ainsi dépassé le risque de fracture avec les associations féministes, les femmes impliquées dans les débuts de cet effort d'institutionnalisation ayant eu une douloureuse expérience d'écartèlement : un pied dans les études, un pied sur le terrain.

Le chapitre 2 fait d'abord un rappel d'une situation très éclatée, bien visible dans la diversité des terminologies utilisées : femmes, féminisme, rapports de sexe, rapports de genre, genre, etc., ce qui entraîne de grandes difficultés pour les repérer, et donc les recenser, comme

l'ANEF avait pu le constater lors de deux recensements effectués, l'un en 2003 déjà, puis un deuxième en 2008.

Le chapitre 3 enchaîne sur cette question de la visibilité et donc de la diffusion des recherches par le biais des publications, collections des maisons d'édition et revues, et de leur plus ou moins grande fragilité économique due à la mauvaise reconnaissance en France des recherches sur le genre ; en particulier si l'on compare avec les pays anglo-saxons où existent des revues qui sont reconnues dans le milieu académique, même si elles comportent dans leur titre le terme de genre ou de féminisme. En France, l'exemple le plus caricatural est celui de *NQF (Nouvelles Questions Féministes)* qui rencontre de grandes difficultés pour être inscrite sur les listes sacro-saintes de l'AERES.

Ceci pose la question traitée dans le chapitre suivant du véritable handicap que représente en France le fait d'avoir des thèmes de recherche portant sur le genre pour une carrière universitaire ou de chercheuse. Ce chapitre 4 expose les inégalités en ce domaine comme dans celui des inégalités femmes/hommes que les sociologues de la première table ronde ont bien rappelées. Cette question ouvre aussi sur celle qui reste à discuter de la création possible d'une section CNU spécifique en études genre.

Le chapitre 5 insiste, quant à lui, sur une question récurrente, loin d'être annexe, mais très mal traitée en France : c'est celle du harcèlement sexuel à l'université et dans le monde de la recherche, les lois étant encore trop floues à ce niveau. Des actions existent pourtant depuis une bonne dizaine d'années, menées par CLASCHES ou Lille 3, encore trop marginales bien qu'exemplaires.

Propositions et revendications

Nous insistons actuellement sur le point nodal des recensements abordé dans le chapitre 2.

L'ANEF a été missionnée pour un troisième recensement, qui est en cours, et qui nous a permis de repérer les enjeux méthodologiques les plus cruciaux, de façon à pouvoir répéter régulièrement et effica-

cement ces recensements qui permettraient de juger correctement des manques mais aussi des éventuelles avancées. Le premier de ces enjeux, déjà évoqué, est celui de la terminologie adoptée pour désigner le contenu des enseignements : genre, femmes, etc.

Le deuxième est celui de la terminologie, cette fois du cadre : TD, CM, portant sur le genre, ou comprenant les dimensions du genre, rendant cette dite dimension déjà moins visible !

Autre enjeu encore : celui du caractère obligatoire ou facultatif de ces enseignements, enjeu dont on perçoit l'importance en termes de visibilité et donc d'institutionnalisation. Un enseignement obligatoire se doit d'être repris lors d'un départ à la retraite, par exemple, ce qui n'est pas le cas d'un enseignement facultatif.

Ces enseignements sont donc la courroie de transmission vers la recherche, qui nécessite aussi un recensement spécifique. Le CNRS l'a initié, mais il est maintenant en très grande souffrance, car il est non seulement arrêté mais également non publié, bien qu'il y ait un rapport au sein du CNRS, espérons-le dans un tiroir pas trop profond : il s'agit du travail effectué par Sibylle Schweier, avec Brigitte Lhomond et Mathilde de Saint-Léger : « Les recherches sur le genre et/ou les femmes en France. Analyses du recensement national du CNRS », rendu en septembre 2013.

S'il n'y a pas de recensement en continu, il y a certes un bilan à un moment *x*, toujours historiquement intéressant, mais sans réelle visibilité pour la recherche vivante.

Dernier point sur lequel nous voulons insister, dans cette volonté de visibilité : la création soutenue de postes fléchés, comme cela l'a été dans les années 1980 avec la création de quatre postes fléchés à l'époque « Études féministes », ce qui avait permis un véritable essor au niveau des universités et, par conséquent, de la recherche.

Pour conclure ce tour d'horizon, les propositions concrètes formulées à la fin de chaque chapitre sont reprises sous forme de dix grandes propositions d'orientations stratégiques, propositions remontrées aux plus haut niveau... mais pas encore redescendues !



© ND - Isabelle Collet, Paris, 2014.

Intervention d'Isabelle Collet, présidente de l'ARGEF

Notre objet est de mutualiser nos recherches dans une optique de partage des savoirs ou de co-formation et de les rendre visibles pour qu'elles soient accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique et de la société civile.

Si notre point d'ancrage disciplinaire est lié aux sciences de l'éducation, toutes les disciplines scientifiques y sont bienvenues, du moment que les travaux proposés traitent de la question du genre en lien avec l'éducation, dans son sens le plus large (formelle, informelle ou non formelle, pédagogie, didactique des disciplines, formation des adultes, orientation scolaire et professionnelle, intervention sociale, etc.).

Cet ancrage dans les sciences de l'éducation est motivé par des demandes institutionnelles, en France, en Romandie et dans toute l'Europe, sur la formation des enseignant.e.s et professionnel.le.s de l'éducation, et aussi sur la formation du personnel d'entreprise.

C'est principalement ce combat qui nous a occupé l'année passée en France comme en Romandie.

En Suisse, le Conseil fédéral a lancé le PNR 60 (équivalent d'un projet cadre de l'ANR). Entre 2010 et 2013, une enveloppe financière de huit millions de francs a permis de mener à bien 21 projets sur l'égalité des sexes. L'un d'entre-eux, mené par Farinaz Fassa et son

équipe, avait pour but de comprendre comment les enseignantes et les enseignants utilisent les moyens pédagogiques mis à leur disposition pour enseigner l'égalité, et ceci en relation d'une part avec le sens qu'elles et ils donnent à cette problématique et d'autre part avec le contexte dans lequel elles et ils travaillent. Les résultats de cette recherche montrent que malgré les recommandations officielles de 1993, qui encouragent les cantons à inscrire cette question au nombre de celles qui doivent être étudiées par tous et toutes les enseignant.e.s en formation, la place faite à l'égalité entre les sexes est très congrue à l'école. Cette recherche montre aussi les effets bénéfiques de formations continues ou universitaires sur la prise en compte des inégalités. En particulier, les savoirs savants dans le domaine du genre sont bel et bien une ressource qui permet aux enseignant.e.s de sensibiliser leurs élèves à cette question.

Toujours d'après cette recherche, le canton de Genève est le seul canton romain dans lequel l'égalité entre les sexes reste une question vive. C'est aussi le seul canton dans lequel tou.te.s les enseignant.e.s du primaire comme du secondaire sont formé.e.s à cette question de manière obligatoire et évaluée. Si un tel résultat a été possible, c'est parce qu'il y a eu une mobilisation militante forte au moment de la masterisation du diplôme d'enseignant.e du secondaire, entendue et soutenue par le politique et les instances universitaires, qui a abouti à la rentrée 2009 à la création d'un poste « Genre et éducation ».

En France, nous espérons fortement que l'obligation d'intégrer le genre dans les maquettes des ESPÉ soit respectée. Pour cela, nous avons été consultées à plusieurs reprises par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que par le ministère des Droits des femmes. Nous avons rédigé à la demande du MESR un document de préconisation en quatre pages (voir à la suite de cet article), document auquel, malheureusement, il n'a été donné aucune suite.

Nous avons alors initié une série d'actions auprès de différentes instances. Par exemple en mai dernier, l'ARGEF a été reçue par Mada-

me la sénatrice Corine Bouchoux qui soutient notre action et elle a fait parvenir nos recommandations au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Benoît Hamon. Suite à une lettre envoyée par un collectif d'associations, une délégation comprenant l'ARGEF et l'ANEF a été reçue au ministère de l'Éducation nationale et au secrétariat d'État de l'Enseignement supérieur et à la Recherche, par Adeline Desbois-Lentile, conseillère au cabinet de Geneviève Fioraso et par Anne Peyroche, responsable « recherche » du cabinet, sans grand effet, d'autant plus que la valse ministérielle nous oblige à recommencer les prises de contact.

En substance, nos revendications sont très simples : un enseignement obligatoire et évalué sur le genre en éducation doit être dispensé dans toutes les ESPÉ, comme la loi le prévoit, par des enseignant.e.s chercheur.e.s compétent.e.s sur les questions de genre en éducation. Cela nécessite bien évidemment de créer des postes fléchés « Genre et éducation ».

Contribution à la mise en place : « des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations » article 51, Loi pour la refondation de l'école de la République, votée le 19 mars 2013.

ASSOCIATION DE RECHERCHE SUR LE GENRE EN ÉDUCATION ET FORMATION

www.argef.org

Porteuses du projet :

- Sigolène Couchot-Schiex - Maîtresse de conférences en STAPS. UPEC-IUFM de Créteil. Laboratoire CIRCEFT REV. OUIEP - sigolene.couchot-schiex@u-pec.fr

- Muriel Salle - Maîtresse de conférences en histoire. UCB Lyon 1-IUFM de Lyon. Laboratoire CRIS. Groupe GEM - muriel.salle@univ-lyon1.fr

Compétences professionnelles des enseignant.e.s visées par les enseignements

Parce qu'elles et ils sont porteuses et porteurs du savoir dans une culture commune, les enseignantes et les enseignants doivent connaître les éléments permettant de tenir compte de la place des femmes et des hommes dans l'ensemble des disciplines scolaires et favoriser la même appropriation des savoirs par les filles et par les garçons.

Parce qu'elle/il est une référence dans l'usage de la langue française, l'enseignant.e veille à l'application des principes d'un langage épïcène, c'est-à-dire qui permet de s'adresser aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Parce qu'elles et ils sont chargé.e.s d'installer une relation pédagogique, les enseignantes et les enseignants veilleront à l'équilibre du temps de parole entre filles et garçons, à la quantité et à la nature des interactions qui sont établies avec chacun et chacune. Elles et ils veilleront à ce que le climat en classe ne soit pas porteur de discriminations sexistes entre pairs.

En construisant des situations d'enseignement et d'apprentissage, elles et ils s'assurent que filles et garçons apprennent ensemble et réussissent quels que soient les apprentissages visés. Elles et ils veillent aux choix et aux usages des supports pédagogiques pour ne pas véhiculer d'images stéréotypées des femmes et des hommes.

Conscient.e.s de la diversité de leurs élèves, elles et ils permettent aux filles et aux garçons de dépasser leur socialisation première pour s'inscrire dans une société démocratique et égalitaire.

Elles et ils contribuent à la construction des parcours des élèves pour garantir à chacune et à chacun l'accès à l'ensemble des choix possibles.

Averti.e.s des biais sexués dans le processus d'évaluation, elles et ils veilleront à l'impartialité des critères.

La mise en œuvre d'une égalité des femmes et des hommes réfléchie et positive incombera à l'ensemble de l'équipe pédagogique, afin que les actions menées le soient dans la continuité.

Parce qu'elles et ils sont des actrices et des acteurs du service public d'éducation, mettant en œuvre les valeurs de la République, elles et ils inscriront leurs actions dans le cadre des principes fondamentaux d'un système éducatif respectueux de l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes, notamment des conventions interministérielles de 2000, 2006, 2013.

Fondements scientifiques des propositions

La sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une analyse réflexive approfondie, à la fois individuelle et collective. Si la valeur d'égalité est clairement affichée dans les textes républicains et les textes définissant les missions de son école, décréter l'égalité entre les femmes et les hommes s'est révélé insuffisant. Le processus de production-reproduction des inégalités entre les sexes nécessite d'être interrogé à partir des pratiques professionnelles elles-mêmes puis d'être reconstruit dans une perspective de transformation des pratiques de l'enseignant.e. Les recherches en éducation ont montré, depuis une trentaine d'années, l'ampleur du phénomène et les mécanismes du processus à l'œuvre. Elles se sont employées à faire la démonstration que l'école n'est pas neutre. Ce processus intervient à tous les niveaux du système éducatif et de formation des enseignant.e.s. En particulier, elles ont montré que filles et garçons développent des rapports aux savoirs différenciés ce qui engendre *in fine* des vœux d'orientation genrés ; qu'ils/elles n'entretiennent pas le même rapport à la réussite scolaire, qu'ils/elles entretiennent avec l'enseignant.e et entre eux/elles des rapports différenciés construits à partir des stéréotypes sexués. C'est en réfléchissant à la valeur d'égalité que filles et garçons, femmes et hommes pourront instaurer l'égalité comme valeur éducative pour tou.te.s, à partir du « vivre ensemble » mais également de l'« apprendre ensemble ».

Recommandations pour la mise en place des enseignements

L'égalité des femmes et des hommes et la lutte contre les discriminations notamment sexuées concernent l'ensemble des actrices et des acteurs de la communauté éducative, y compris les personnels d'encadrement à tous les niveaux d'intervention. C'est ainsi l'occasion de mettre en œuvre la complémentarité des actrices et des acteurs pour garantir la cohérence des actions menées.

Au sein des ÉSPÉ, l'ensemble des enseignant.e.s et formatrices/formateurs doit se saisir de ces problématiques.

Formation initiale

Respectant les contraintes et la spécificité des deux années de formation, nous proposons :

- Master 1 : les enseignements de sensibilisation s'intègrent aux modules de formation transversale et à la préparation aux concours de recrutement. C'est, par exemple, l'occasion de rappeler le cadre légal dans lequel s'inscrit l'enseignant.e (conventions de 2000, 2006, 2013, lois d'orientation 2005, 2013) opérationnalisé par le référentiel de compétences des maîtres (2010).

- Master 2 : les enseignements proposés doivent permettre aux enseignant.e.s qu'ils/elles soient ou non en exercice professionnel en classe de réfléchir de manière approfondie aux pratiques de classe à travers deux axes : la gestion de la classe au quotidien et l'accès des élèves aux savoirs disciplinaires quelle que soit la discipline enseignée. L'analyse réflexive peut prendre des formes variées : analyse des pratiques, mémoire de recherche, projets disciplinaires et pluridisciplinaires, création et expérimentation d'outils et supports pour la classe.

Formation de formateurs

Pour éviter des formations contre-productives, les responsables de chaque ÉSPÉ veilleront à permettre une formation de qualité de leur propre personnel. Être spécialiste de ces questions ne s'improvise pas,

mais les forces de formation existent, parfois dispersées sur le territoire français. Aussi une mutualisation des formations autour de grands pôles régionaux regroupant plusieurs ESPÉ pourrait être avantageuse.

Formation continue

L'ensemble des personnels du système éducatif pourra bénéficier de formations de sensibilisation en concertation avec les missions égalité présentes dans chaque Rectorat d'académie.

Ressources en matière de formation

- ARGEF, Association de Recherche comprenant des enseignant.e.s-chercheur.e.s intéressé.e.s.

- Des partenaires universitaires : GEM (Genre Égalité Mixité) de l'UCB Lyon 1-IUFM de Lyon ; OUIEP (Observatoire universitaire international de l'Éducation et de la Prévention) de l'UPEC.

- Des partenaires institutionnels : missions Égalité des universités, des rectorats, des mairies, des régions.

- Des partenaires associatifs : Égaligone, Adéquations, etc.

Intervention d'Isabelle Matamoros pour EFiGiES

Créée en 2003, EFiGiES est une association de jeunes chercheur.e.s en études féministes, sur le genre et les sexualités. Elle a pour objectif de créer et de renforcer la solidarité des étudiant.e.s et des jeunes chercheur.e.s à travers la mise en commun de savoirs et d'informations, ce qui passe notamment par l'organisation d'ateliers et la gestion d'une liste de diffusion.

EFiGiES milite plus largement pour la reconnaissance et l'institutionnalisation des études de genre. À l'occasion du premier congrès des Études de genre, poser la question de leur institutionnalisation des études genre nous amène à nous interroger sur l'existence d'enseignements et de formations universitaires qui lui sont consacrées, à la fois preuve de son dynamisme et de son implantation durable à l'université



© ND - Isabelle Matamoros, Paris, 2014.

et moyen pour les étudiant.e.s, de la licence au doctorat, d'acquérir une solide formation dans leur domaine de recherche.

Cette question de l'enseignement et des formations n'est pas nouvelle et occupe une partie non négligeable des préconisations du rapport du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « Orientations stratégiques pour les recherches sur le genre », datant de novembre 2012. Il est notamment proposé « d'inciter les universités à construire des licences qui comportent au moins deux modules obligatoires sur le genre, [...] à développer deux types de master : des enseignements disciplinaires avec spécialisation genre ou/et des masters pluridisciplinaires genre, [...] et de soutenir les Écoles doctorales en mesure d'offrir un encadrement de qualité sur le genre »¹⁰.

La création d'UE obligatoires dès le niveau L1 est primordiale pour initier les étudiant.e.s, leur donner le choix d'une future spécialisation, et non plus, comme cela se produit encore, « découvrir » les études genre au niveau master, quand on commence à faire de la recherche.

¹⁰ Rapport du MESR « Égalité entre les hommes et les femmes : orientations stratégiques pour les recherches sur le genre », 2012, mis en ligne le 19 février 2014, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/01/0/Rapport_groupe-genre_vdef_couv_240010.pdf.

Si ces enseignements se multiplient aujourd'hui, on peut néanmoins constater et regretter que c'est dans les filières des SHS, et en particulier en sociologie et en histoire, qu'ils sont les plus répandus, même s'ils demeurent bien souvent optionnels.

Il est donc tout à fait possible de faire l'intégralité de son parcours sans suivre d'enseignement sur le genre, bien que les étudiant.e.s soient de plus en plus sensibilisé.e.s au genre, lors, par exemple, de journées de formations à l'égalité hommes/femmes qui se généralisent dans les universités. On peut souligner ici le travail fait dans ce sens par les chargées de mission pour la parité à l'Université.

Au niveau des masters, on compte à l'heure actuelle un nombre réduit de formations, concentrées dans les universités parisiennes et les grandes villes (Lyon et Toulouse), et les créations, si elles existent, sont rares :

- 4 masters Recherche : à Paris 8, « Genre(s), pensées des différences et rapports sociaux » ; à Paris 7, « Genre et changement social et politique : perspectives transnationales » (anciennement master « Genre et développement du CEDREF ») ; à Lyon 2, le programme MATILDA « Histoire des femmes et du genre » ; à l'EHESS, « Genre, politique et sexualité » créé en 2012. À noter que seul le premier affiche une ambition pluridisciplinaire.

- 2 masters Professionnels : à Lyon 2, le master EGALES, « Études Genre et Actions liées à l'égalité dans la société » ; à Toulouse 2, « Genre, Égalités et politiques sociales ».

- À cette offre de formation on peut ajouter les 3 DU / DIU de Rennes 2 (« Études sur le genre »), Paris 3/ Paris 6 (« Conseiller.e référent.e en égalité femmes/hommes ») et Paris 7 (« Le genre dans les pratiques : éducation, médecine, psychanalyse et champ social »), ouvert à partir de cette année.

Il serait intéressant, et sans doute pas très difficile, d'obtenir le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s dans ces différents masters pour pouvoir évaluer combien d'étudiant.e.s débutent aujourd'hui un doctorat en ayant déjà bénéficié d'une formation en études genre. Nous avons pu obtenir en 2012 quelques chiffres assez révélateurs grâce à

un questionnaire diffusé sur la liste EFiGiES et auquel avaient répondu 50 doctorant.e.s ou post-doctorant.e.s : sur les répondant.e.s, seul.e.s six avaient bénéficié d'une formation master ou équivalent spécifiquement « genre » dont deux à l'étranger et quatre seulement étaient inscrites dans une école doctorale sur les études féministes, le genre et/ou les sexualités (dont trois à l'étranger). Or, parmi les répondant.e.s du recensement national sur le genre effectué à la même période, on trouve 533 doctorant.e.s ou post-docs, ce qui laisse imaginer l'important écart encore existant entre le nombre de doctorant.e.s en études genre et ceux ayant bénéficié d'une formation préalable. Il n'est donc pas abusif d'affirmer que la grande majorité actuelle des doctorant.e.s en études genre n'a pas été formée durant les deux premiers cycles universitaires.

Et paradoxalement, au fur et à mesure que l'on avance dans la spécialisation, au niveau doctoral, cette offre de formation se réduit à une peau de chagrin. Il n'existe toujours qu'un seul doctorat en études genre, à Paris 8, et un nombre restreint de séminaires de recherche sur le genre, reposant souvent sur la seule motivation d'enseignant.e.s et/ou d'équipes enseignantes.

Pourtant, dans la Charte des Thèses qu'un.e doctorant.e signe au début de sa thèse, sont mentionnées l'obligation de suivre des formations, formations qui, depuis la réforme des Écoles doctorales de 1999, doivent être assurées, ou du moins proposées par les Écoles doctorales. Ces formations sont de deux types, soit « dans la spécialité », c'est-à-dire dans sa discipline ou son domaine de recherche, soit « complémentaires », visant à l'insertion professionnelle future des doctorant.e.s. Les ED fixent elles-mêmes le nombre d'heures obligatoires à valider en vue de la soutenance, et la répartition entre formations de spécialités et complémentaires¹¹.

11 M. Garden, note de cadrage de la réforme des Écoles doctorales, novembre 1998 : <http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Alire/guide/pendant/pendantse3.html>.

Il serait hasardeux de dresser un bilan des formations complémentaires disponibles, souvent axées sur l'usage des langues vivantes et l'utilisation des NTIC, mais en ce qui concerne les formations de spécialités, reposant notamment sur le suivi de séminaires de recherche, on peut faire le constat suivant :

Peu de séminaires de recherche affichent explicitement leur ambition de formation doctorale. À Paris 8 : le Centre d'Études Féminines et d'Études de Genre propose une formation intitulée « Atelier doctoral genre du campus Condorcet », avec une séance mensuelle de présentation des travaux en cours des doctorants. À Lille, le séminaire doctoral de spécialité « Études de Genre » se déroule sous la forme de trois journées thématiques. À Toulouse, le séminaire doctoral Arpege aura pour thème cette année « Genre, environnement, alimentation ».

Ce qui ne veut évidemment pas dire que les nombreux séminaires de recherche ne bénéficient pas aux doctorant.e.s et ne peuvent pas être validés comme formation doctorale, mais plutôt qu'il existe encore un flou sur ce qu'on entend par « formation doctorale », laissée à l'appréciation des ED.

Autres formations reconnues comme formations doctorales de spécialité, les formations intensives de type « école » ou « universités d'été ». Là encore, force est de constater que, malgré un léger frémissement, les études genre accusent un retard, puisque la première à avoir été créée – et la seule récurrente à ce jour – est l'École d'été Genre du Campus Condorcet en 2011, par les établissements partenaires du Campus Genre à savoir Paris 1, 8, 13, EHESS, INED. En 2013, le LARHA (Lyon 2) a organisé une université d'été « Genre et migration », et les MSH d'Aix, Toulouse et Nantes, une intitulée « Genre : documenter les résistances dans la Méditerranée actuelle ». En juin 2015, celle du Redoc (Réseau international d'écoles doctorales en sciences sociales) aura pour thème « Faire de la recherche sur le genre : enjeux et perspectives ». Généralement pluridisciplinaires, ces universités

d'été alternent séances plénières et ateliers de présentation de travaux de doctorant.e.s. Elles affichent souvent un objectif méthodologique, l'École d'été du Campus Condorcet était par exemple cette année intitulée « Genre et pratiques de la recherche ». Malheureusement, ces formations accueillent un nombre limité de doctorant.e.s, voire sont parfois payantes : en juin 2015, l'université d'été « Sexe et genre en biologie » organisée à Porquerolles, sera accessible aux étudiant.e.s pour 300 euros, logement inclus !

Revendications et propositions d'EFiGiES

En tant qu'association regroupant majoritairement des doctorant.e.s, nous ne pouvons qu'insister sur le fait qu'augmenter le nombre d'allocations doctorales fléchées « Genre » rendrait plus visibles les doctorant.e.s dans leurs écoles doctorales, et inciterait par conséquent ces dernières à penser des formations adéquates.

D'autre part, alors que la réforme des ED partait du principe que, en commençant son doctorat, le/la doctorant.e devait avoir acquis une solide formation disciplinaire et donc qu'il n'était plus nécessaire de lui en dispenser au niveau doctoral, la question se pose dans les études genre avec d'autant plus d'acuité que ce champ de recherche s'institutionnalise.

Offrir aux doctorant.e.s une formation de qualité dans leur domaine de spécialité, notamment par la création et la pérennisation des séminaires de recherche, demeure nécessaire et répond à un réel besoin des jeunes chercheur.e.s. On le constate notamment au sein de l'association EFiGiES à deux niveaux :

Les questionnaires remplis lors de l'adhésion à l'association insistent sur les difficultés, les besoins des adhérent.e.s et leurs attentes vis-à-vis de l'association. Si le principal problème évoqué demeure les financements et la précarité, l'absence de formation et, en corollaire, l'isolement que le/la doctorant.e peut éprouver au sein de son laboratoire reviennent de manière récurrente.

Les créations d'ateliers, qu'ils soient thématiques (EFiGiES-Antiquité, Genre et Médias, etc.), disciplinaires (Psychologie clinique et psychopathologie) ou généralistes (EFiGiES-Aix-Marseille), sont bien souvent un moyen de faire ses premiers pas en terme d'organisation pratique et matérielle d'un événement et/ou d'un séminaire, mais répondent avant tout à un besoin de pallier une absence que leurs organisateurs/trices peuvent rencontrer au sein de leurs laboratoires respectifs, voire de leur discipline.

Pour répondre à l'obligation de formation doctorale, EFiGiES recommande d'encourager et de soutenir les initiatives des doctorant.e.s en études genre, notamment par la reconnaissance du travail fourni pour l'organisation et l'animation d'ateliers et de séminaires, qui assurent une fonction essentielle au sein de la jeune recherche mais qui s'apparente souvent à de l'autoformation. C'est une possibilité déjà reconnue par la loi : d'après la Réforme Garden de 1999, les Écoles doctorales doivent faire preuve de souplesse dans le processus de validation des formations complémentaires, en étant amenées à valider des formations proposées par d'autres organismes, comme les associations de doctorants. Malheureusement, cela reste rare dans la pratique.

Nous souhaitons également que les soutiens financiers et logistiques pour l'organisation d'universités d'été, assurant aux doctorant.e.s des formations de qualité, se multiplient. L'appel à candidature lancé par le GIS-Genre cette année, pour le financement (à hauteur de 500 euros par projet), de formations doctorales intensives type écoles d'été, mono ou pluridisciplinaire, émanant d'établissements partenaires, va dans cette direction. D'après les informations fournies par Isabelle Pastor-Sorokine, secrétaire générale du GIS-Genre, pour l'année 2014-2015 seule une « journée de formation » sur le thème « Que faire de la « théorie du genre ? », organisée conjointement par l'ENS Lyon et le Laboratoire Junior GeNere en octobre prochain, a été retenue. Malgré l'écho limité rencontré cette année par l'appel, il sera

renouvelé pour une nouvelle campagne de financement en 2015, ce qui est une bonne chose.

Enfin, et nous rejoignons en cela les recommandations de l'ANEF, il nous apparaît nécessaire de créer un annuaire des enseignements et des formations délivrés, et actualisé chaque année. La récolte d'informations pour un.e étudiant.e est encore à l'heure actuelle difficile, en raison de la grande variété des intitulés des enseignements mais aussi des nouveautés régulières.

L'Université au Sénat

« Stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires »

Au Sénat, la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a travaillé et rendu un rapport¹ sur le thème « Stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires » à la veille des vacances scolaires de l'été 2014.

Le défi des enjeux de l'égalité étant posé, les sénatrices et sénateurs de la délégation cherchent à appréhender les stéréotypes qui fabriquent des inégalités sexuées. Ils/elles se sont interrogé sur les représentations des femmes et des hommes dans les outils de l'éducation scolaire. Les manuels scolaires étant un des lieux symboliques de construction et d'expression des valeurs d'une société, c'est un moyen de transmission qui peut être un vecteur « extraordinaire » de la promotion de l'égalité, d'autant que nous sommes à un moment-clé puisque les programmes scolaires doivent être renouvelés dès cette rentrée 2014 en maternelle, puis de manière échelonnée à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Même si les éditeurs se disent sensibles à la question de la lutte contre les stéréotypes, ils se disent aussi enfermés dans une chaîne de contraintes fortes.

Face à la numérisation des documents qui permet la profusion de sources de connaissances disponibles, le manuel scolaire garde-t-il toujours sa valeur de référence ? La réponse à cette question est rendue par le directeur de l'ESEN². Il confirme que les enseignant.e.s

1 Le rapport de Roland COURTEAU, fait au nom de la délégation aux Droits des femmes est disponible sur Internet : www.senat.fr/commission/femmes/index.html ou <http://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-645-notice.html>.

2 ESEN, École supérieure de l'Éducation nationale, Jean-Marie Panazol, directeur de l'ESEN, auditionné par le sénateur chargé du rapport, Roland Courteau.

vont chercher la documentation ailleurs, dans toutes les ressources pédagogiques mises à leur disposition, mais ils-elles se servent du manuel comme fil conducteur de plan du cours. Pour beaucoup d'enseignant.e.s, notamment débutant.e.s, les manuels sont comme une « bible », un support indispensable pour préparer leur enseignement. Sylvie Cromer³ emploie l'expression « totem » pour désigner la valeur symbolique du manuel, au-delà de sa transmission de connaissances. D'où la nécessité et l'importance de rendre cet outil pédagogique plus perfectible sur le plan de l'éducation à l'égalité car les manuels scolaires sont loin d'être exemplaires. Les femmes restent trop souvent invisibles, sous-représentées en proportion de citations, de représentations, de références. Lorsqu'elles sont présentées, on remarque le peu de diversité des situations (elles restent cantonnées dans les rôles maternels, ménagers et d'actions sociales) et la faible valorisation de leur statut ou de leur fonction qui ne peuvent pas faciliter le développement de l'estime de soi pour les filles. Alors que du côté des garçons, ces mêmes études montrent la valorisation de certains comportements (force, courage, actions, etc.), l'absence de certaines représentations (métiers du social ou la sollicitude envers les autres par exemple) qui contribuent à forger une masculinité « figée ».

La délégation a d'abord auditionné le Centre Hubertine Auclert qui a réalisé des enquêtes sur la place des femmes dans les manuels de lycée en histoire et mathématique, ainsi que Sylvie Cromer spécialisée sur la question. Puis elle a réuni les représentant.e.s institutionn-le-s, des professionnel-le-s de l'édition scolaire, des professeur.e.s et formateurs, formatrices autour de trois tables rondes visant respectivement à :

- établir un diagnostic partagé,

³ Sylvie CROMER, sociologue, maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Lille 2, co-auteure du « Guide méthodologique sur l'égalité entre les sexes par les manuels scolaires » coordonné par l' UNESCO, auditionnée par la délégation.



© ND - Geneviève Pezeu, Paris, 2014.

- délimiter les responsabilités entre les concepteurs et conceptrices de programmes et les éditeurs des manuels,
- réfléchir à la formation des enseignant.e.s, à la transmission de la valeur égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Au terme de ces travaux, le rapport a adopté quatorze recommandations visant principalement à accompagner les éditeurs scolaires afin qu'ils renouvellent les manuels à l'exigence d'un regard égalitaire. Celui-ci réclame une vigilance constante. Pour exemple, la recommandation n° 1 propose un palmarès des manuels scolaires et la n° 6 propose que le ministère attribue un label aux éditions les plus sensibilisées à la question, tout comme reconnaître les établissements « modèles » en termes d'égalité filles-garçons (n° 14). Faire appel à des expert.e.s universitaires pour travailler avec le Conseil supérieur des programmes (CSP) (n° 2), avec les maisons d'édition (n° 5); avec le CNDP-CANOPÉ⁴ (n° 7), sont d'autres recommandations que la délégation serait heureuse de voir mises en œuvre.

4 CNDP-CANOPÉ, le Scérén (CNDP-CRDT) devient Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques. Cette refondation s'accompagne d'une nouvelle offre éditoriale, numérique et de proximité pour favoriser la réussite des élèves.

La délégation émet, également, le souhait de poursuivre la mobilisation de la communauté éducative sur la base des ABCD de l'égalité pour « donner à l'école les moyens de redevenir le creuset d'une culture de l'égalité », et de former les enseignant.e.s à l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans les ESPÉ que dans les plans de formation continue.

La délégation estime qu'être éducateur et éducatrice au XXI^e siècle, c'est permettre à chaque enfant de se développer en fonction de ses potentialités, sans être assigné à son sexe ou à la catégorie sociale, et donc ouvrir tous les possibles humains.

Geneviève PEZEU,
3 septembre 2014.

Recherche

Résumé des travaux présentés
en vue de l'obtention de l'Habilitation à diriger
des recherches, le samedi 20 septembre 2014

Université de Nice Sophia Antipolis, Faculté des lettres, arts et sciences humaines

Par Hélène Marquié, maîtresse de conférence, centre d'études de genre, université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis.

Danse et genre : un espace de recherche à déployer

JURY :

Anne-Emmanuelle BERGER, professeure en Littérature française et Études de genre, Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis, présidente

Marie-Joseph BERTINI, professeure en Sciences de l'information et de la communication, Université de Nice Sophia Antipolis

Ramsay BURT, professor of Dance History, De Montfort University, Leicester, U.K., rapporteur

Roxane MARTIN, professeure en Études théâtrales, Université de Lorraine, rapporteure

Marina NORDERA, professeure en Danse, Université de Nice Sophia Antipolis, directrice

Geneviève SELLIER, professeure en Études cinématographiques, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, rapporteure

Danse et genre : épistémologie d'un espace de recherche constitue le mémoire de synthèse. Il vise à tracer les contours d'un champ

de recherche articulant études de genre et études en danse. L'objectif est de dégager un certain nombre d'éléments spécifiant cet espace encore peu développé en France, de poser des bases, ou du moins des jalons, afin de le baliser, de faire une généalogie des démarches et des études ayant abouti à sa constitution, de dégager quelques axes à développer, enfin de questionner les fondements et le sens de la catégorisation/essentialisation féminine de la danse, comme art et comme pratique. Au-delà de ces objectifs, il y a l'enjeu de démontrer l'importance scientifique de ce croisement de perspectives et de sortir d'une méconnaissance réciproque. Le mémoire comporte quatre chapitres.

Le premier présente le concept de genre et la position théorique adoptée, quelques aspects spécifiques des études en danse, avant de tenter de cerner un champ méthodologique basé sur une pratique de l'inter-et de la trans-disciplinarité, justifiée par la double complexité des objets et des problématiques posées, mais résultant aussi d'un choix et d'une expérience personnelle de la recherche.

Le deuxième chapitre présente plusieurs points de vue pour développer les liens entre danse et genre. Le premier a trait à la façon dont le genre travaille les matières de la danse et dont, réciproquement, ces matières travaillent le genre, que ce soit pour participer à sa stabilité et à sa légitimité ou, à l'inverse, en perturbant ses processus et en s'y opposant. Sous un angle davantage sociologique, une deuxième perspective présente quelques effets du genre dans le secteur chorégraphique en France, à l'heure actuelle. Enfin, découlant de ce qui précède, le chapitre s'achève par une présentation des croisements possibles, souhaitables, entre recherches en danse et recherches en genre.

Le troisième chapitre permet d'esquisser une généalogie de l'espace constitué, en s'intéressant à la façon dont les questions féministes et de genre ont pénétré le champ des pratiques et celui des recherches en danse, et réciproquement, à la façon dont la danse a – ou n'a pas – investi le champ des pratiques comme des recherches féministes. Une telle étude ne peut manquer de s'intéresser aux différences culturelles entre la France et les pays anglo-saxons.

Enfin, un quatrième chapitre est consacré à une question primordiale et préalable à toute autre recherche, celle de la représentation symbolique de la danse comme féminine, représentation qui biaise une grande partie des approches et pèse lourdement, tant sur le secteur chorégraphique ou les pratiques sociales que sur la recherche. Il s'agit de s'interroger sur les fondements et le sens de cette catégorisation, analysée comme paradigmatique des mécanismes de catégorisation de genre, induite par des processus de hiérarchisation, d'exclusion et de constitution d'une altérité à la référence masculine.

Histoire et esthétique de la danse de ballet au XIX^e siècle - Quelques aspects au prisme du genre, féminisation du ballet et stigmatisation des danseurs est un essai sur la danse de ballet au XIX^e siècle, à partir d'une problématique initiale concernant la fixation de la féminisation symbolique et professionnelle de la danse de ballet. Quatre chapitres et un divertissement le composent.

Le premier chapitre porte sur la question des sources et des spécificités des matériaux dont disposent les chercheuses et chercheurs en danse, sur les récits historiques qui souvent, loin de pouvoir constituer la base de recherches actuelles, se révèlent être des pièges, confondant représentations et faits historiques.

Le deuxième rassemble des éléments nécessaires à la compréhension de l'émergence et des évolutions du ballet romantique, son cadre institutionnel et ses publics, les principales œuvres qui font repères, son inscription dans une chronologie.

Le troisième chapitre interroge les spécificités du ballet-pantomime romantique, pour comprendre son inscription dans l'histoire de la danse. Il aborde les enjeux esthétiques auxquels la danse a été confrontée au XIX^e siècle, la façon dont elle a évolué dans un réseau de redéfinitions des arts et des artistes, pour tendre vers une autonomie à la fois artistique et comme champ social. Les nouvelles valeurs et redéfinitions interviennent à des niveaux différents dans les problématiques de genre, et plus particulièrement dans la féminisation du ballet et la stigmatisation des danseurs.



© ND - H el ene Marqui e, Paris, 2014.

Le quatri me traite la question initiale et centrale, concernant les dynamiques et modalit es avec lesquelles le contexte de la r evolution de juillet a provoqu e, en quelques ann es, un changement profond dans les repr esentations sociales de la danse de ballet, essentialis e en art f eminin o u un homme n' etait plus l egitime.

Pour clore ces recherches, j'ai ajout e en guise de « divertissement » une analyse du ballet *La R evolte au s erail* ou *La R evolte des femmes*, de 1833, seul ballet romantique  a faire r ef erence  a des  ev enements politiques de son temps et  a mettre en sc ene des revendications f eministes.

La troisi me  tude, *Repr esentations du genre dans la danse contemporaine au tournant du XXI e si ecle (1995-2005 et 2005-2012)*, traite de la fa on dont une partie de la danse contemporaine, en France, a investi les questions de genre et de sexualit e depuis une vingtaine d'ann es. Les trois premiers chapitres concernent une p eriodes qui va de 1995  a 2005 et correspond  a l' emergence et au d evveloppement des th ematiques « genre(s) et sexualit e(s) », concomitants de ceux de nouvelles formes chor ographiques.

Après avoir présenté le milieu et la production très spécifique d'une danse contemporaine d'avant-garde qui s'est explicitement emparée de certaines théories sur le genre, l'étude analyse la façon dont la thématique « genre(s) et sexualité(s) » s'est légitimée en se posant en rupture avec la danse des années 1980, jugée trop androgyne. Elle interroge les conceptions du genre mises en œuvre dans les productions spectaculaires et discursives, et les liens au(x) féminisme(s). Pour terminer, elle aborde les représentations, non pas du genre, mais des genres – « féminin » et « masculin » – qui lui sont substitués, conjuguant affirmations identitaires et rejet des identités.

Le quatrième et dernier chapitre de cette étude, écrit en 2012 et 2013, permet d'ouvrir de nouvelles perspectives en déplaçant légèrement la problématique, pour considérer la façon dont le genre/*gender* est devenu un genre chorégraphique à part entière, en prenant en compte la production plus récente sur le sujet, et en examinant la réitération des mêmes schémas spectaculaires à l'aide du concept de rituel, afin d'en saisir le sens et l'efficacité.



© ND - Séville, 2012.

Résumé de thèse : « Le privé est politique ! » Sociologie des mémoires féministes en France

Marion CHARPENEL

La soutenance a eu lieu le 9 octobre 2014. Mention obtenue : Très honorable avec les félicitations du jury.

Le jury était composé de :

Mme Catherine ACHIN, professeure des universités, Université Paris Dauphine (rapporteuse)

Mme Florence HAEGEL, professeure, Sciences Po Paris

Mme Marie-Claire LAVABRE, directrice de recherche, CNRS/Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP) (directrice de thèse)

M. Lilian MATHIEU, directeur de recherche, CNRS/Centre Max Weber, École normale supérieure de Lyon (rapporteur)

Mme Michelle ZANCARINI-FOURNEL, professeure des universités émérite, Université Claude Bernard Lyon 1

Née d'une interrogation quant au fonctionnement de la mémoire, cette thèse prend pour objet les évocations du passé exprimées par les militantes de la cause des femmes, en France, aujourd'hui. Inspirée par la sociologie de la mémoire de Maurice Halbwachs et par la sociologie de l'action collective, cette recherche vise à comprendre comment des représentations partagées du passé peuvent émerger dans un mouvement social aussi ouvert, pluriel et clivé que celui de l'espace de la cause des femmes. À partir de récits de vie, d'entretiens projectifs, d'observations ethnographiques et grâce au dépouillement d'un large corpus d'archives écrites, cette thèse s'emploie à démontrer que l'existence d'une mémoire collective féministe repose principalement sur trois facteurs. Premièrement, il existe un consensus fort, au sein de l'espace de la cause des femmes, autour de la nécessité de visibiliser les femmes dans l'histoire. Ce « devoir de mémoire féministe » fournit

aux militantes des raisons politiques de s'intéresser au passé, en particulier au passé des femmes, et de l'actualiser régulièrement par des actions collectives. Deuxièmement, au niveau mezzo social, des représentations du passé peuvent être partagées par différents collectifs si des débats politiques présents impliquent le rassemblement, ou si les rapports de pouvoir internes (associés à une répartition différenciée des ressources) permettent à l'un des groupes d'imposer aux autres sa vision du passé. Ces convergences restent néanmoins éminemment conjoncturelles, fragiles et donc peu propices à l'élaboration de ce qui constituerait une « histoire officielle » féministe. Troisièmement, au niveau microsocial, les histoires personnelles de chaque militante donnent lieu à des récits comparables et au recours à des formes narratives identiques. C'est l'affirmation selon laquelle « le privé est politique » qui permet, en dépit des différences de vécus, l'existence chez les féministes d'une grille d'interprétation du passé commune, centrée sur l'affirmation de soi comme sujet autonome. En effet, au nom d'une politisation de l'intime, il existe dans l'espace de la cause des femmes, depuis les années 1970, des pratiques de partage de vécus privés en collectif qui conduisent les militantes à exposer régulièrement leurs trajectoires biographiques au sein d'« espaces du dicible » féministes. Cette thèse montre *in fine* que c'est dans ce cadre, par un processus d'encadrement réciproque des discours biographiques, que se réalise une homogénéisation des souvenirs des militantes.

Mots-clés : mémoire, action collective, genre et féminismes, politisation, privé/public, trajectoires et discours biographiques.



Mémoires déposés sur Masterscontributions en 2014 ayant un rapport avec l'étude des femmes, la domination masculine et les études de genre :

Le parcours professionnel des anciennes étudiantes de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris

Mémoire de Zoé HALLER, soutenu à Paris 8 sous la direction de Hélène Marquié en septembre 2014 avec mention « très bien ». Sociologie.

Plan et résumé du mémoire

PARTIE 1 : La formation ; 1. Les transformations de l'école aux XX^e et XXI^e siècles - 2. Intégrer l'ENSBA - 3. Étudiants et étudiantes à l'ENSBA : des profils distincts - 4. Apprendre à être artiste - 5. Une ouverture distincte vers le monde de l'art pour les étudiantes et les étudiants

PARTIE 2 : Être artiste : une profession ? ; 1. La sous-représentation des femmes dans le paysage artistique contemporain - 2. Être artiste au quotidien - 3. La triple vie des femmes artistes

PARTIE 3 : Hommes et femmes dans le monde de l'art contemporain ; 1. Femmes et hommes au début du parcours de reconnaissance artistique - 2. La prégnance des stéréotypes au sein du monde de l'art - 3. Hommes et femmes face aux institutions culturelles : la démocratie en jeu ?

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai repéré et analysé une partie des mécanismes sociaux limitant la réussite des artistes femmes comparativement aux artistes hommes. Les femmes sont largement majoritaires à vouloir se lancer dans une carrière artistique : en 2013, elles ont constitué 64 % des diplômé.e.s des écoles d'art en France. Malgré la



forte visibilité de quelques plasticiennes, elles demeurent minoritaires aux plus hauts niveaux de reconnaissance artistique. Par exemple, en 2013 également, 71 % des œuvres acquises par les Fonds Régionaux d'Art Contemporain avaient été réalisées par des hommes. Il est aujourd'hui bien établi que le talent n'a pas un rôle essentiel dans l'itinéraire d'un.e artiste et dans la construction de la valeur de ses œuvres. La réussite artistique est principalement liée à l'intégration à des réseaux d'interconnaissance et la valeur d'une œuvre à la manière dont elle est diffusée dans les réseaux marchands et non-marchands de l'art. Ainsi, si les femmes sont très peu nombreuses à atteindre les plus hauts niveaux de reconnaissance artistique cela ne peut être imputé à un manque de talent mais résulte de l'organisation genrée des mondes de l'art. À travers l'étude du parcours d'étudiant.e.s et d'ancien.ne.s étudiant.e.s de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, j'ai cherché à enrichir et à approfondir notre connaissance générale des mécanismes de discrimination qui sous-tendent chaque étape de la reconnaissance artistique.

Projets participatifs et mixité filles-garçons dans une Fédération d'Éducation Populaire : enjeux, problèmes, résultats

Mémoire de Béragère KOLLY, soutenu à Nancy 2 sous la direction de Pierre-André Dupuis en juin 2006 avec mention « très bien ». Sciences de l'Éducation.

Plan et résumé du mémoire

PARTIE 1 : Étude en forme de diagnostic : 1. La mixité : une fausse évidence ? - 2. Une égalité idyllique entre filles et garçons ? - 3. Des contenus d'activité - 4. Mixité et participation

PARTIE 2 : Mixité et développement local

PARTIE 3 : Actions ponctuelles / conclusion

Rien ne semble moins bien établi dans notre système scolaire et social que ce fait : les garçons et les filles fréquentent les mêmes écoles, les mêmes lieux de loisirs. La mixité entre les filles et les garçons paraît si évidente que les éducateurs prennent le risque, à ne pas la prendre véritablement en compte, de nier les éventuels problèmes et enjeux qu'elle peut poser. Elle en pose d'autant plus que l'éducation se propose comme participative, c'est-à-dire laissant à l'enfant le choix de ses loisirs : en effet l'analyse des activités et des comportements sur le terrain laisse penser que les enfants sont l'objet d'une construction et d'une socialisation encore largement différenciées voire stéréotypées en fonction du sexe. L'analyse se situe ici comme une proposition pratique et théorique de travail autour de la mixité dans les projets participatifs d'une Fédération d'Éducation Populaire, autour d'un projet fédératif global prenant en compte tant la formation des encadrants du temps libre, les projets et contrats locaux, les actions de participation enfantine que les réseaux d'acteurs locaux. Dans une perspective paritaire souhaitant suivre le fil essentiel du principe d'égalité sans déroger aux principes indifférencialistes de la philosophie politique, ce travail se propose comme un projet éducatif à visée transformatrice,

et en particulier en ce qui concerne le partage politique et participatif effectif entre les hommes et les femmes.

Faire et défaire le genre à l'école. Genre(s), pensées de la différence, rapports de sexe

Mémoire de Joëlle MAGAR-BRAEUNER, soutenu à Paris 8 sous la direction d'Annie Benveniste en juin 2012 avec mention « très bien ». Études genre.

Plan et résumé du mémoire

PARTIE 1 : Égalité à l'école : tensions et paradoxes

PARTIE 2 : Approche située et itinéraire

PARTIE 3 : Le genre en train de se faire

PARTIE 4 : Articulation entre le sujet et l'institution

Présentation des résultats d'une recherche de type ethnographique réalisée dans un collège en 2011. Le cadre méthodologique de l'interactionnisme et de l'ethnométhodologie confirme l'hypothèse de recherche : l'institution scolaire est un lieu de fabrication du genre en cela qu'elle participe à la division et à la hiérarchie établies entre les catégories de sexe. Ceci se vérifie notamment dans les interactions, le rapport au corps, la gestion de la mixité, le dispositif de pouvoir de l'institution. Le mythe de l'égalité républicaine qui prévaut à l'école, associé aux représentations individuelles des enseignant.e.s, contribue à rendre invisibles les mécanismes de construction du genre. Néanmoins, les membres du personnel éducatif et enseignant disposent d'un espace d'action qui permet d'envisager, à l'échelle d'un établissement, la transformation des pratiques didactiques et pédagogiques aux conditions suivantes : prise en compte de la subjectivité dans la posture des professionnel.le.s, conscientisation des rapports de genre, élaboration d'une démarche collective et transmission des expérimentations individuelles.

Faire le ménage dans le secteur public : le cas des agents de service en collège

Mémoire de Julie ANGUISE, soutenu à Paris 5 sous la direction de Olivier Masquier en juin 2014 avec mention « très bien ». Sociologie.

Le travail est l'un de ces grands faits sociaux qui, comme le disait Marcel Mauss, « mettent en branle la totalité de la société et de ses institutions. Il occupe une place essentielle dans l'existence des individus qui, malgré la tendance historique à la diminution de la durée du travail, y consacrent encore en moyenne une bonne part des heures de la journée pendant plus de la moitié de leur vie d'adulte. Il détermine leur niveau de vie, puisqu'à chaque profession est associé un niveau de salaire ou de revenu. Même si d'autres critères de hiérarchie et de classification sociale fondés sur la vie culturelle tendent à s'imposer, le travail demeure pour longtemps au principe d'une grande part de leurs identités sociales telles qu'elles s'imposent dans le regard des autres. Et même des identités personnelles : la pression à identifier sa personne à sa profession est si forte qu'elle a fini par s'inscrire dans le langage courant : « je suis prof », « je suis poissonnier », « je suis caissière » (Baudelot, Gollac et Bessière, 2003). Il s'agit dans ce travail d'analyser le rapport au travail de femmes employées en bas de l'échelle sociale qui, par définition, peuvent difficilement s'identifier personnellement par la nature de leur travail qui est socialement dévalorisant. Que se passe-t-il quand le travail que l'on exerce n'est pas celui que l'on espérait initialement ? Qu'en est-il du bien-être au travail et de l'épanouissement professionnel lorsque l'on exerce un métier de relégation ? Quelles sont les stratégies développées pour se maintenir sereinement dans ce type d'emploi ? Voici l'exemple d'un groupe de travailleurs quasi-absent de la recherche, les femmes de ménage de la fonction publique, et plus particulièrement ceux qu'on appelle les « agents de service » travaillant dans un collège.

Elisabeth-Charlotte d'Orléans
(1676-1744),
une femme à la mode ?

Mémoire de Sarah LEBASCH, soutenu à Nancy 2 sous la direction de Pierre Sesmat et Philippe Martin en juin 2010 avec mention « très bien ». Histoire et Histoire de l'Art.

Mémoire auquel la SFEDS a décerné, en janvier 2010, son prix 18^e siècle, ex-aequo avec le travail de Jeff Moronville :

<http://www.cairn.info/publications-de-lebasch-sarah--89402.htm>



Plan et résumé du mémoire

PARTIE 1 : Les sources étudiées : types, apports et limites : 1. Les sources écrites - 2. Les sources iconographiques -3. Les sources manquantes

PARTIE 2 : La garde-robe d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans selon les sources : 1. L'entourage de la duchesse en lien avec sa garde-robe - 2. Beauté et cosmétiques - 3. Vêtements et accessoires d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans

PARTIE 3 : Usages et goûts d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans. Personnalité et statut : 1. Influence de Versailles et importance de Paris - 2. Couleurs et étoffes : personnalité de la duchesse - 3. Le vêtement : théâtralisation du statut social de la duchesse

En s'inscrivant à la fois dans l'histoire de l'art et celle des mentalités, dans l'histoire des techniques et celle des arts décoratifs, le costume occupe, au XVIII^e siècle, une place singulière. La recherche du beau, du goût et du plaisir ont évolué tout au long de ce siècle, modifiant aussi l'image du corps. Tissus, couleurs, accessoires et robes sont ici étudiés. Symbole d'un luxe éblouissant, le costume illustre le pouvoir d'une personne telle qu'Elisabeth-Charlotte d'Orléans

(1676-1744), tout autant que sa gloire. Nièce de Louis XIV et fille de la célèbre Palatine, Elisabeth-Charlotte voit son destin scellé à celui de la Lorraine dès 1698, date de son mariage avec le duc Léopold. Sans être une icône de mode, elle a suivi l'évolution du goût parisien et a contribué ainsi à l'acclimatation de l'élégance à la française dans les duchés. Princesse française, lorraine par son mariage, elle est, par l'intermédiaire de son fils François III, futur empereur, la grand-mère de Marie-Antoinette, connue pour ses robes et coiffures vertigineuses.

Les processus sociaux du développement : Entre compromis et ajustements. Enquête sur une fédération de collectrices de karité burkinabés

Mémoire d'Édouard FOUQUERAY, soutenu à l'Université catholique de l'Ouest, Angers, sous la direction de Pascale Moulevrier en septembre 2012 avec mention « bien ». Sociologie/Anthropologie.

Plan et résumé du mémoire

PARTIE 1 : Objectiver les dimensions institutionnelles du processus de développement

PARTIE 2 : Une domination masculine locale génératrice d'ajustements institutionnels

PARTIE 3 : La relation marchande dans le processus de développement : rationalité économique et ajustements matériels des termes de l'échange

PARTIE 4 : L'accès aux fonctions organisationnelles : compromis entre système de sens local et règles institutionnelles

Le Burkina Faso est un pays sub-saharien à faible revenu dont l'économie repose en majeure partie sur l'agriculture, appuyée par de multiples institutions de développement occidentales. Cette enquête cherche à appréhender le processus de structuration de l'activité commerciale d'une organisation de producteurs burkinabés intégrant un projet de développement. En considérant la configuration d'individus



(populations locales, agents de développement, partenaires commerciaux) intervenant dans le processus social, l'objectif est de comprendre comment chaque type d'acteurs s'approprié le projet et tente d'en ajuster les modalités selon des logiques sociales propres à son univers de sens.

Cette étude s'appuie sur une mission de cinq mois réalisée au sein d'une fédération de producteurs burkinabés commercialisant des amandes de karité à une entreprise de transformation locale.

De l'école mixte à l'école non-sexiste. Évolution des conceptions relatives au sexe, au genre et à la sexualité dans le système éducatif français.

Mémoire de Mathieu CROS soutenu à Sciences Po Toulouse, sous la direction d'Olivier Philippe le 30 août 2013 avec mention « bien ». Sciences de l'éducation.

Plan et résumé du mémoire

PARTIE 1 : La socialisation sexuée à l'école : construction d'un objet de réflexion

PARTIE 2 : Revendiquer l'égalité filles-garçons à l'école : du genre au queer ?

PARTIE 3 : Politiques et pratiques pédagogiques : vers une éducation non-sexiste ?

Le sexe est progressivement devenu une variable pertinente pour analyser le fonctionnement du système éducatif. La recherche s'intéresse aux filles et aux garçons à l'école depuis trente ans, bien que l'institutionnalisation d'un tel champ de recherche ait été relativement tardive en France. La perception des différences entre filles et garçons en éducation a longtemps été essentiellement quantitative (taux de scolarisation, résultats scolaires, flux d'orientation). Les parcours scolaires différenciés des élèves semblaient reproduire la différence des sexes qui préexistait à l'école. La deuxième moitié du XX^e siècle voit cependant le développement d'analyses plus sociologiques du rôle de l'école dans la socialisation sexuée et la (re)production des rapports sociaux de sexe. En parallèle, les revendications féministes en matière d'éducation évoluent d'une demande d'égalité formelle (droit à l'éducation, mixité) vers une demande d'égalité réelle (lutte contre les stéréotypes et le sexisme). La politique éducative française a progressivement pris en considération ces questions. Cependant, leur mise à l'agenda fait face à diverses résistances. Face aux limites de l'action politique, certaines pratiques pédagogiques innovantes se sont donc développées sur le terrain, de manière plus informelle. De la généralisation de la mixité jusqu'au début de la décennie 2010, ce mémoire de recherche retrace l'évolution de la pensée féministe et de genre en matière d'éducation.

La bibliothèque des mémoires de master 2 de recherche : www.masterscontributions.fr

Masterscontributions est un site collaboratif simple et gratuit pour permettre de relier les savoirs.

Masterscontributions est une plate-forme de dépôt de M2 et de consultation des mémoires et travaux de recherche afin de créer la « banque des mémoires » de masters pour toutes les disciplines universitaires.

Sur Masterscontributions les dépôts sont limités aux mémoires de M2 soutenus devant jury avec mentions « Très bien » ou « Bien » (soit, pour la Suisse, 5,5 ou 6).

Simplicité du mode d'emploi

Masterscontributions se veut un site de références qualitatives afin de donner toute leur valeur aux mémoires déposés. Il est nécessaire que vous donniez (en tant qu'auteur·e/déposant·e) des gages de qualité de votre ouvrage

Inscrivez-vous gratuitement et sans engagement sur www.masterscontributions.fr.

Etre visible en déposant votre mémoire de master sur ce site dédié, c'est lutter contre le plagiat.

La qualité et la validité du site nécessitent une certaine éthique : les déposant.e.s se doivent de présenter leurs travaux avec des références universitaires ; les consultant.e.s et utilisateurs-trices s'engagent moralement à citer les sources qu'ils/elles pourront recueillir dans la fiche de signalement du mémoire téléchargeable. Vous devez préciser la notice bibliographie complète : Nom, prénom (Année). Titre du mémoire, grade et discipline, université.

Réseaux

Manifester à Madrid

Texte et photos de l'envoyée spéciale de l'ANEF à Madrid, Nicole Décuré. Photo d'Erika Flahault à Paris.

Le gouvernement espagnol a eu la mauvaise idée, en ce début 2014, de vouloir interdire l'avortement en Espagne. Mobilisation immédiate en Espagne et dans nombre de pays d'Europe.

C'était le 1^{er} février 2014 à Madrid. Le soleil brillait dans un ciel bleu d'hiver. Il faisait chaud. Il y avait des milliers de femmes dans la rue (et beaucoup d'hommes), de tous âges dont beaucoup de femmes de plus de 50 ans qui recommençaient là un combat qu'elles croyaient gagné depuis 30 ans : le droit à l'avortement.





Elles étaient venues de toute l'Espagne, de chaque région. Et il y avait une poignée de Françaises : le Planning Familial, Osez le féminisme, Femmes en mouvement, FIT (une femme un toit), la Marche mondiale des femmes et moi, pour l'ANEF.

Les slogans n'étaient pas nouveaux, mais l'objectif ne l'était pas non plus.

« Si se puede », qui, je l'ai compris quand je l'ai entendu scandé avec une pause après le « si », est une version espagnole du « Yes, we can », alternait avec les « No pasaran », toujours efficaces et de bon goût. J'ai bien aussi aimé les « No » qui valaient bien un long discours.

Il y avait aussi, en vrac :



Et ma préférée, si je l'ai bien comprise : « Brûlons la conférence épiscopale ». On a réclamé la démission du ministre de la Justice, du Premier ministre.

De midi à 15 heures, la manif s'est étirée de la gare d'Atocha à la fontaine de Neptune sur le Paseo del Prado où elle a lézardé au soleil, crié et dansé sur une batterie de tambours.





Mais elle n'a pas atteint la Chambre des députés devant laquelle nous sommes allées faire une photo le soir, histoire de marquer le coup (moi, c'est la 9^e à partir de la gauche, entre les pattes du lion).

Après la manif, repli dans une grande salle où ont alterné petites vidéos, discours et chants.

Chacune était limitée à deux minutes au bout desquelles le micro se coupait impitoyablement. Peu ont tenu le temps ! Il y a eu des passionnarias. Il y a eu des liseuses monocordes qui lisaient plus vite que leur ombre pour tenir leur discours dans le temps. Il y a eu des étudiantes et des vétéranes, des syndicalistes et des féministes de tous poils.





Chacune avait quelque chose à dire, à entendre et à voir puisque les interventions étaient traduites dans le langage des signes par la quatrième ci-dessus à partir de la gauche).

Pendant ce temps-là, il y avait des manifs de solidarité partout en France. Les slogans parisiens étaient plus imaginatifs et les Femen, nues (elles étaient habillées à Madrid).



À Madrid



À Paris

Postscriptum : Le gouvernement espagnol semble avoir reculé à la fin de l'été. Restons vigilantes.

